



SI VAL d'ANZIEUX PLANCIEUX - SIVAP

Eau Potable

2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20210628(CS210301-DE)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/21

Pour l'autorité compétente par délégation



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	8
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	11
Les avenants du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	14
LES REPRESENTANTS DE VOTRE CONTRAT	17
LE PATRIMOINE DE SERVICE	18
VOTRE PATRIMOINE	19
LE RESEAU.....	19
Répartition par matériau.....	19
Répartition par diamètre.....	19
LES COMPTEURS.....	20
LE SERVICE AUX USAGERS	21
VOS BRANCHEMENTS	22
2019	22
2020	22
LES VOLUMES CONSOMMES.....	22
2019	22
2020	22
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	22
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	25
SYNTHESE DES VOLUMES (M³) TRANSITANT DANS LE RESEAU	26
2019	26
2020	26
SYNTHESE	26
LE RENDEMENT DE RESEAU	26
2019	26
2020	26
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP).....	27
2019	27
2020	27
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	27





2019	27
2020	27
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	27
2019	27
2020	27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	27
2019	27
2020	27
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	29
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020	30
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020	30
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	31
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	31
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	32
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	33
LES INTERVENTIONS REALISEES	37
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	38
Mise en sécurité de nos réservoirs	38
Lavage des réservoirs	38
L'Origine des fuites	39
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	40
NOMBRE D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	40
2019	40
2020	40
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	41
LE CARE	43
LE CARE	44
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	45
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	45
ANNEXES	49
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	50
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA	51
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	51
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data	52
Evolution et aménagement à prévoir	52
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	55
Attestation Dommages aux Biens	55
Responsabilité civile	56
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	57
Attestation Tous risques chantiers	60
LE PATRIMOINE DE SERVICE	61
LE PATRIMOINE DE SERVICE	62
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	62





Les installations de production	62
Les ouvrages de stockage	62
Installations de surpression	63
Le réseau	63
Les compteurs	65
LE SERVICE AUX USAGERS	66
LA GESTION CLIENTELE	67
LA FACTURE 120 M ³	71
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	75
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	77
LES VOLUMES D'EAU	78
LES INDICATEURS	81
CONSOMMATION D'ENERGIE EN KWH	86
CONSOMMATION DE REACTIFS	86
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	87
L'EAU BRUTE	88
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	89
L'EAU DISTRIBUEE	90
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	91
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	92
LES INTERVENTIONS REALISEES	93
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	94
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	100
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	101
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	130
LE GLOSSAIRE	131
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	131





EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Elie! KESTELOOT

Le Directeur Territorial AUVERGNE LOIRE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année
d'exercice

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



5 ouvrage(s) de prélèvement



1 station(s) de production

784 895 m³ produits sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

54 019 m³ importés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

523 m³ exportés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours



13 ouvrage(s) de stockage

3 303 m³ de stockage

838 391 m³ distribués sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

8 station(s) de surpression

247,185 km de réseau

6 978 branchements

dont **86** neuf(s)

100% des analyses bactériologiques conformes

100% des analyses physico-chimiques conformes



17 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

13 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)



80,96% de rendement de réseau

1,77 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



675 601 m³ consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,57** € TTC / m³

Au 1^{er} janvier 2021 pour une facture de 120 m³



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m ³)	760 273	784 895	3,2%
Volume importé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m ³)	63 776	54 019	-15,3%
Volume exporté sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m ³)	15 584	523	-96,6%
Volume distribué sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m ³)	808 465	838 391	3,7%
Volume consommé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m ³)	648 979	675 601	4,1%
Rendement de réseau (%)	80,84%	80,96%	0,1%
Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour)	1,75	1,77	1,1%
Linéaire de réseau (kml)	247,475	247,185	-0,1%
Nombre de branchement	6 899	6978	1.1%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre de fuite sur conduite réparée	13	17	30,8%
Nombre de fuite sur branchement réparée	7	13	85,7%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m ³ (€ TTC / m ³)	2,55	2,57	1%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

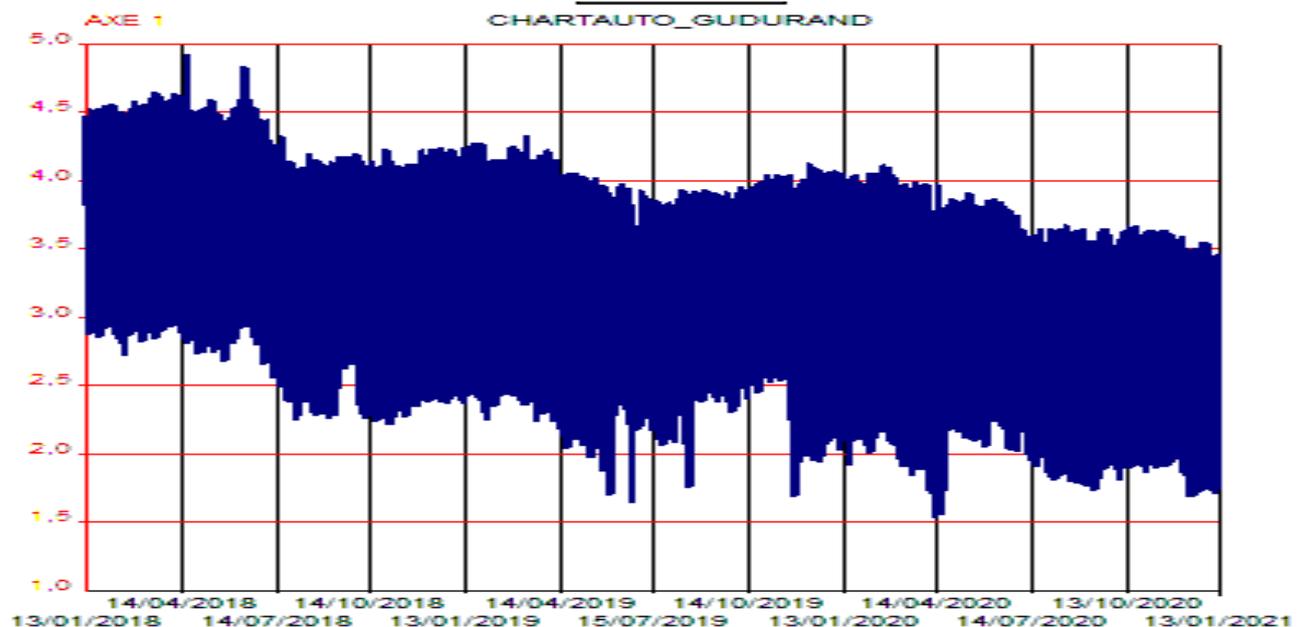
- La période de COVID a entraîné une hausse de la consommation d'eau chez les particuliers, mais une baisse sur les gros consommateurs du syndicat .
- La situation sanitaire a entraîné un ralentissement important de la campagne de renouvellement compteur.

Au niveau du réseau, deux fuites importantes sur la 200 fonte de la rue de l'Anzieux , ont conduit nos services à installer un stabilisateur de pression au départ de la nouvelle antenne de la gare pour baisser la pression et stabiliser celle-ci. Les deux fuites ont entraîné des dégâts importants sur la chaussée. Une troisième fuite déstructurante a eu lieu en terrain privée entre la route de saint Etienne et le chemin d'Urfé entraînant des manques d'eau sur l'ensemble de la commune de Montrond les bains.

Les casses longitudinales observées sur les tuyaux laissent penser que les fuites sont dues à une surpression (démarrage des pompes)

Les fuites ont eu lieu le 17 et 28 février

Au niveau de la production, la situation des puits reste inquiétante en terme de quantité, en particulier sur le puits 2 qui ne cesse de baisser .



COURBE DE NIVEAU PUIITS 2 SUR 3 ANS





LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2014, arrivera à échéance le 30 septembre 2027.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Modification du périmètre d'affermage – Prise en compte de nouveaux ouvrages – Modification Rémunération
Date	01/01/2016

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et Faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLS ET EFFICACES



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.
PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode
éprouvée

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

Notre CPO est le dispositif centralisé de supervision et de pilotage en temps réel de l'exploitation



NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques

SAUR
S'ENGAGE



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes

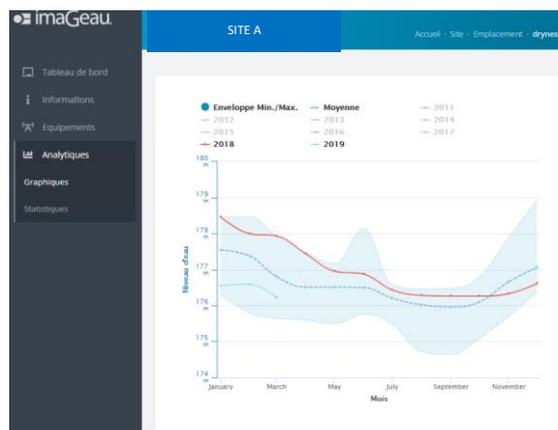


ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

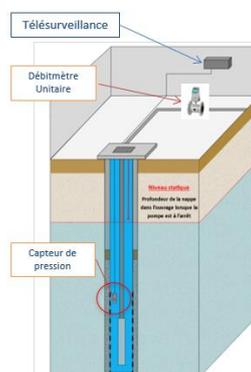
① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

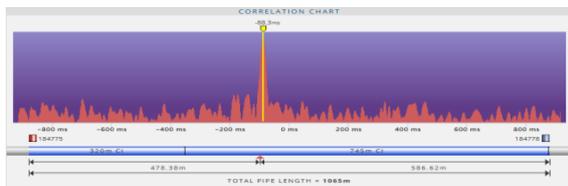
EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M® permet :

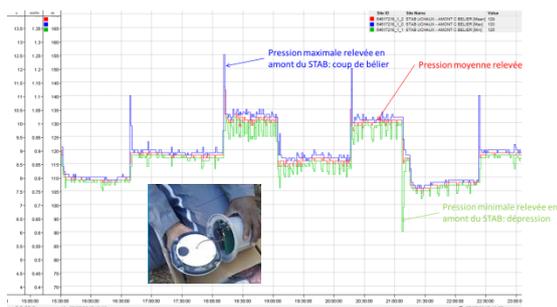
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S® permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

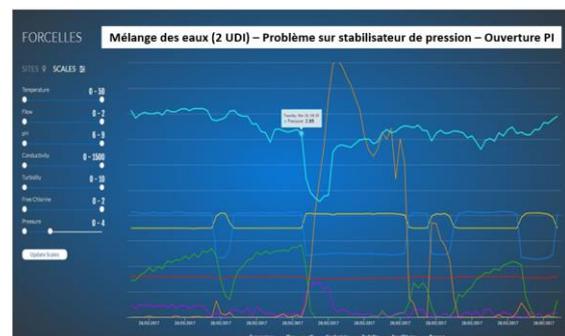
④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

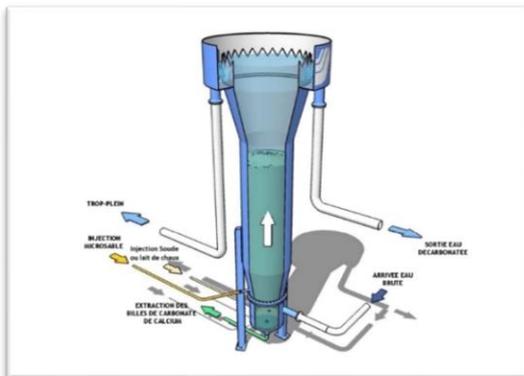
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU



LES REPRESENTANTS DE VOTRE CONTRAT

DIRECTION DE TERRITOIRE

Auvergne Loire



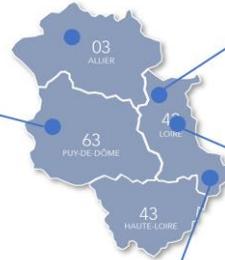
Eliel KESTELLOOT
Directeur de Territoire
Auvergne Loire



Stéphane NEBUS
Responsable territoire
RPE



Julien GALICHET
Chef de secteur
Auvergne-Ouest



Nicolas FECHE
Chef de secteur
Secteur Loire-Nord



Guillaume DURAND
Chef de secteur
Loire Forez



Laurent VIAL
Chef de secteur
Secteur Saint-Etienne
Métropole



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Ouvrage(s) de prélèvement	5
Station(s) de production	1
Station(s) de surpression	8
Ouvrage(s) de stockage	13
Volume de stockage (m ³)	3 303
Linéaire de conduites (kml)	247,185

Matériau	Valeur (%)
Pvc	45,96
Fonte	38,7
Polyéthylène	11,01
Inconnu	4,31
Inox	0,02
Autres	0,02

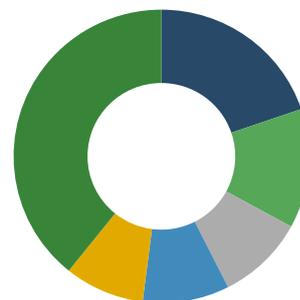


Répartition par diamètre

LE RESEAU

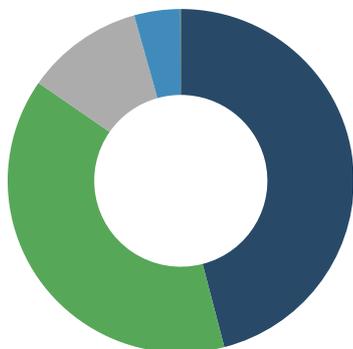
Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



■ 63 ■ 125 ■ 100 ■ 50 ■ 150 ■ Autres

Répartition par matériau



■ Pvc ■ Fonte ■ Polyéthylène
 ■ Inconnu ■ Inox ■ Autres

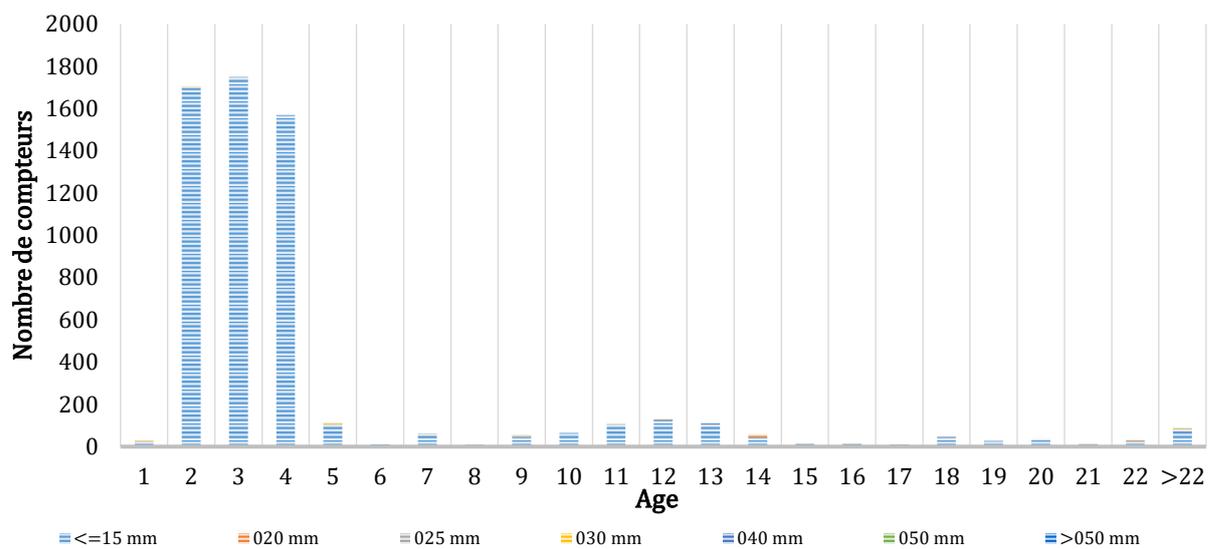
Diamètre	Valeur (%)
63	19,78
125	13,17
100	9,59
50	9,49
150	8,74
Autres	39,23



LES COMPTEURS

Il y a au total 6987 compteurs. 596 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

Répartition par âge et par diamètre





**LE SERVICE AUX
USAGERS**
Leur satisfaction au cœur de nos
préoccupations



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

↳ Compteur domestique

↳ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

↳ Mairie = 1 Compteur

↳ Salle des fêtes = 1 Compteur

↳ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	6 899	6 978

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (362j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

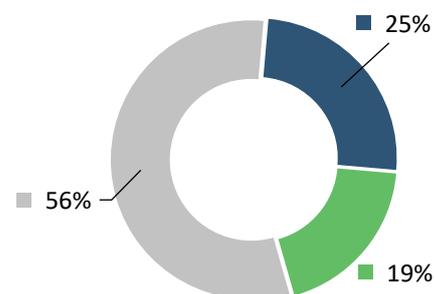
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m ³)	648 979	675 601



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	9	26
Produit	20	20
Qualité de service	27	58



■ Facturation encaissement
■ Produit
■ Qualité de service

- qualité de service : cela concerne spécifiquement les dysfonctionnements web c'est-à-dire



les problèmes de connexion des abonnés suite à la création du nouvel espace client en 2020. Nous avons eu 26 réclamations pour ce problème contre 2 en 2019, pour des personnes qui n'arrivaient pas à créer leur espace client.

- Facturation/encaissement : La campagne des renouvellement de compteurs et la situation crise sanitaire ont engendrés des réclamations supplémentaires tels que : Flexibilité horaire, relevés non effectués,



Détails des réclamations :

ANNEE	LIBELLE	NBRE DE RECLAMATION	Mode contact			
			Téléphone	mails	visite	Courriers
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Défaut/retard encaissement TIP	1	1			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	7	7			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE ET TARIF / Erreur facturation Assainissement	1	1			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE ET TARIF / Erreur facturation Eau	1			1	
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE ET TARIF / Erreur facturation Travaux	1	1			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur frais de recouvrement	2	1	1		
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur estimation	1	1			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	4	4			
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Inversion Compteur	2		1	1	
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)	3	2	1		
2020	FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Relevé non effectué	3	2	1		
2020	PRODUIT / DOMOVEILLE/ RADIO-TELERELEVE / Dysfonctionnement Domoveille/télé-radiorelevé	7	4	2	1	
2020	PRODUIT / EAU POTABLE / Couleur	4	3	1		
2020	PRODUIT / EAU POTABLE / Goût	1	1			
2020	PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	4	3	1		
2020	PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop forte	4	2	2		
2020	QUALITE DE SERVICE / COMPORTEMENT CIVILITE / Violation propriété	1		1		
2020	QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Fuite regard suite intervention compteur	1		1		
2020	QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Abonnement/résiliation à tort	1		1		
2020	QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'information	17	13	2	2	
2020	QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des délais	4	3		1	
2020	QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des rendez-vous	5	4		1	
2020	QUALITE DE SERVICE / SERVICE WEB / Dysfonctionnement Démat/Service WEB	26	26			
2020	QUALITE DE SERVICE / TRAVAUX / Travaux défectueux ou non conformes	3	2		1	





BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité



Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relèvement de 362j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

SYNTHESE DES VOLUMES (M ³) TRANSITANT DANS LE RESEAU	2019	2020
Volumes produits	760 273	784 895
Volumes importés	63 776	54 019
Volumes exportés	15 584	523
Volumes mis en distribution	808 465	838 391
Volumes consommés	648 979	675 601

Capacité de stockage

SYNTHESE	
Capacité de stockage (en m ³)*	3 303
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	2 297
Capacité d'autonomie (en j)	1,4

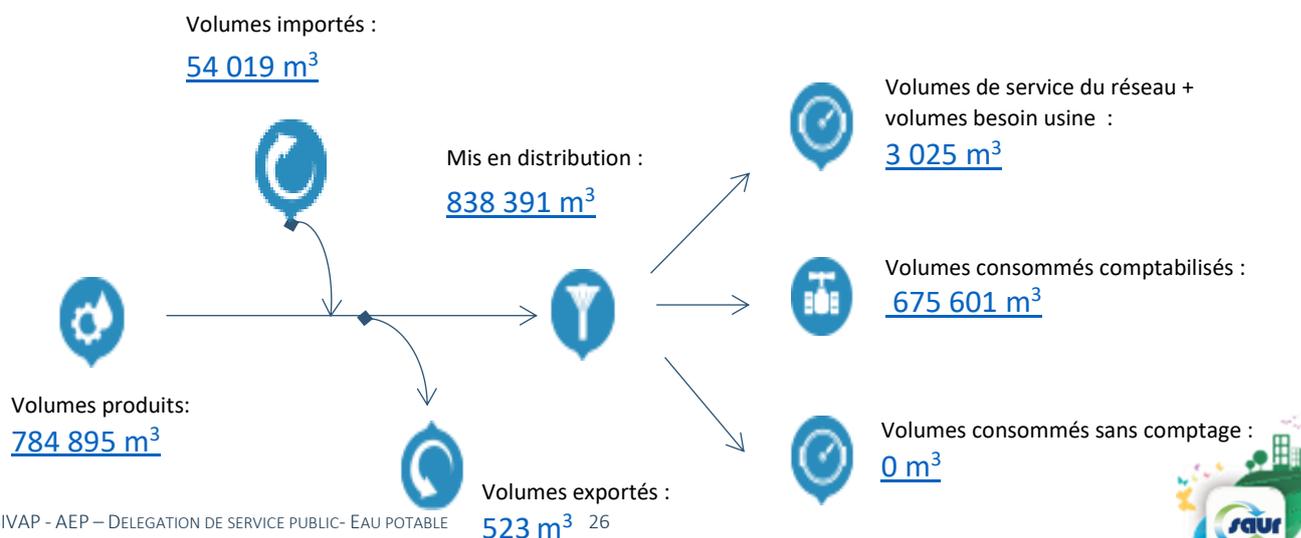
*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement IDM (%)	80,84%	80,96%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.





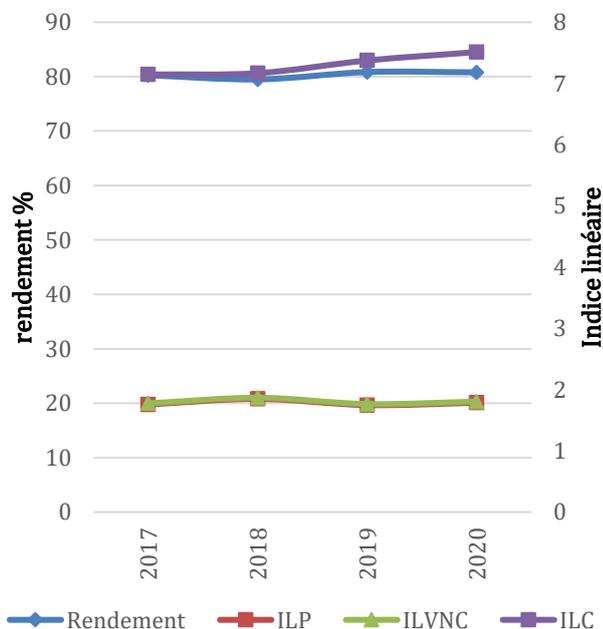
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	1,75	1,77

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	1,77	1,8

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	7,37	7,53

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	587 582	610 951

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.





Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité



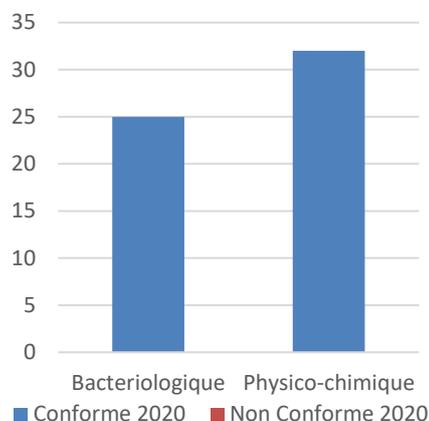
L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	44	39
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	44	39



SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0



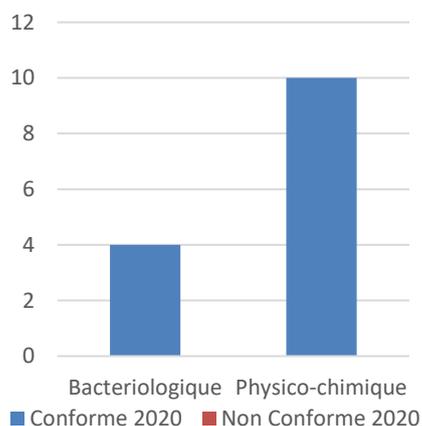
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

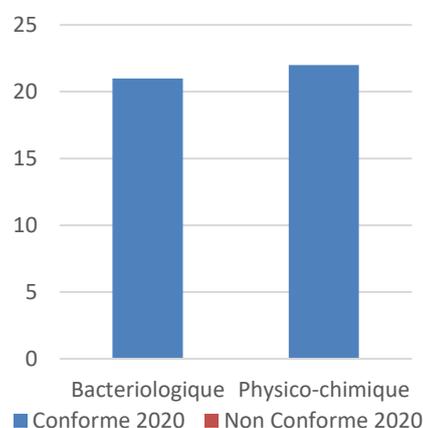
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





SOUDE

OZONATION

FILTRE A CHARBON ACTIF

BACHE ALIMENTATION
FILTRE CHARBON ACTIF

BACHE BREAK-POINT

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau





LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m ³)
100%	100%	676 124
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m ³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
80,96%	838 914	0	784 895
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,77	9,528	247,185	120
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
1,77	1,8	7,53	247,185
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation



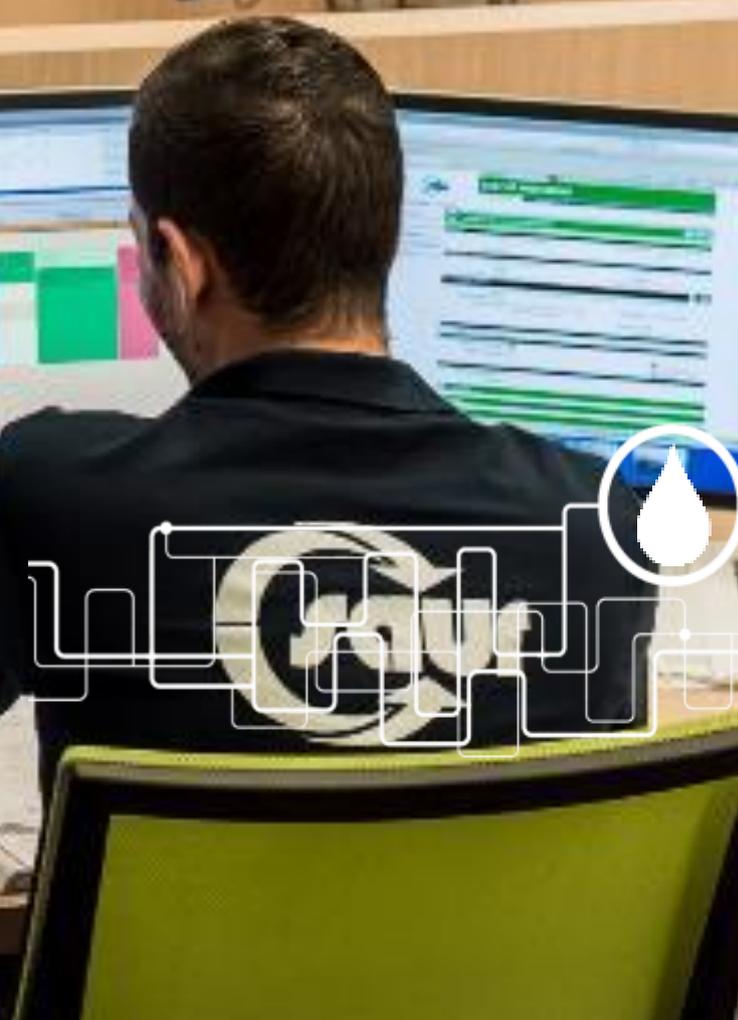
SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,57	2,54	14 537	2
		Données INSEE 2020 recensement 2017	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0	92,09
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,06	1 8274,03	1 715 920	5,38	6 769
Taux d'impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.



SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m ³)
350	350	675 601
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

SYNTHESE DU NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR TYPE	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	6	7
Nombre de campagnes de recherche de fuites	24	38
Linéaire inspecté (ml)	8 599	63 729
Nombre de fuites trouvées	7	30
Réparation fuites/casses sur conduite	13	17
Réparation fuites/casses sur branchement	7	13
Interventions d'entretien	13	35

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages

Lavage des réservoirs

Les dates de réalisation s'étendent sur 2019 et 2021 mais correspondent à la campagne 2020 des lavages de réservoir

DATE FIN DE REALISATION	LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE
04/01/2021	Réservoir Le Château
27/11/2019	Réservoir de Montrond
04/01/2021	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON Bâche eau traitée
12/01/2021	Réservoir La Montagne cuve 100 m3
06/01/2021	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON Bâche eaux sales filtre
01/07/2020	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON Bâche relevage eaux usees
06/04/2020	Surpresseur de Grézieux
14/01/2021	Réservoir La Montagne cuve 50 m3
12/01/2021	Réservoir de Val d'Anzieux 1000 Cuve de gauche
06/04/2020	Réservoir de Chalain le comtal
14/01/2021	Réservoir de Val d'Anzieux 1000 Cuve de droite



L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

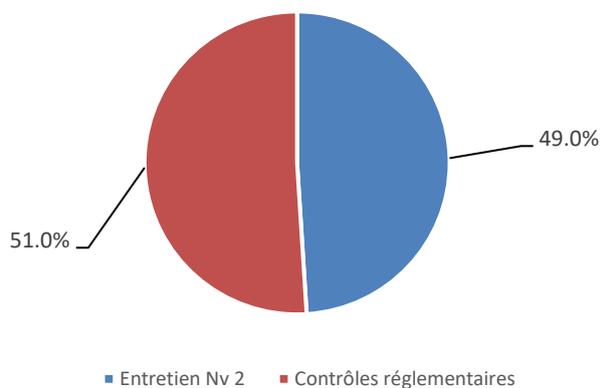




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	2019	2020
Entretien niveau 2	23	18
Contrôles réglementaires	22	24



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	19	18
Préventif	4	-

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





1.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité



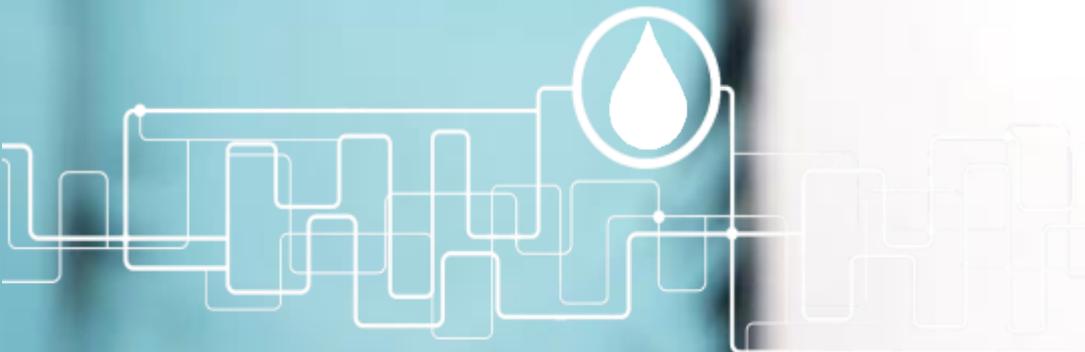
SUR LES INSTALLATIONS

PROPOSITION	DELAI
Achever les procédures de protection concernant les ressources (périmètres de protection).	En cours
FIABILISER L'ACHAT D'EAU AU SYNDICAT CHAZELLES VIRICELLES OU AU SIEMLY	Court Terme
MISE EN PLACE DE VARIATEUR DE VITESSE SUR LES PUIITS POUR AJUSTER LE DEBIT EN FONCTION DU NIVEAU	Court Terme
METTRE EN PLACE DES VARIATEURS SUR LE RESERVOIR DU 1000 VAL ANZIEU	Court Terme
DIAGNOSTIC SUR LES PUIITS ET REGENERATION SI NECESSAIRE	Moyen Terme
Mise en sécurité des installations : usine du Grangeon et réservoirs Cf : rapport de visite sécurité de janvier 2019	Moyen Terme

SUR LE RESEAU

PROPOSITION	DELAI
Renouveler les canalisations , en particulier les canalisations PVC (fuites récurrentes et difficiles à trouver)	Moyen Terme
Prise en compte des extensions d'urbanisation sur chaque commune avec redimensionnement du réseau si cela est nécessaire (modélisation dynamique).	Moyen terme
Mise en domaine publique des regards compteurs	Moyen Terme
Extension de la bache de reprise de Grezieux le fromental et augmentation de la capacité de pompage .	Moyen Terme

- Secteur à renouveler en priorité suite aux fuites :
 - Secteur du Beron BEF
 - Secteur du château BEF
 - Rue de l anzieux MLB
 -



LE CARE
e du f
e



SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2020

07/06/2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **CENTRE-EST**
 Centre **DT AUVERGNE LOIRE**
 Département **LOIRE**
 Collectivité **SD VAL D ANZIEU EP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		1 672,3	1 681,1	0,5
Exploitation du service		587,2	608,1	
Collectivités et autres organismes publics		997,7	983,9	
Travaux attribués à titre exclusif		50,9	52,8	
Produits accessoires		36,5	36,3	
CHARGES		1 931,2	1 879,7	-2,7
Personnel		397,9	326,6	
Energie électrique		50,2	62,2	
Produits de traitement		9,0	13,5	
Analyses		11,0	9,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		74,4	105,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		13,0	16,6	
Autres dépenses d'exploitation		160,6	147,8	
- Télécommunications, poste et télégestion		9,9	5,0	
- Engins et véhicules		72,5	71,9	
- Informatique		46,5	49,8	
- Assurances		4,6	9,9	
- Locaux		17,5	7,2	
- Divers		9,7	4,0	
Frais de contrôle		9,2	10,1	
Contribution des services centraux et recherche		48,9	51,5	
Collectivités et autres organismes publics		997,7	983,9	
- Part collectivité		829,3	811,0	
- Autres organismes publics		168,4	172,9	
Charges relatives aux renouvellements		37,3	34,1	
- Pour garantie de continuité du service		8,2	4,2	
- Fonds contractuel		29,2	29,9	
Charges relatives aux investissements contractuels		102,1	102,1	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		102,1	102,1	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		8,3	2,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		7,9	6,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		3,7	8,3	
RESULTAT AVANT IMPOT		-258,8	-198,6	23,3
RESULTAT		-258,8	-198,6	23,3

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 140-042002 -425900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 07/06/2021



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de nettoyage

de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.



13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.
PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode
éprouvée

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

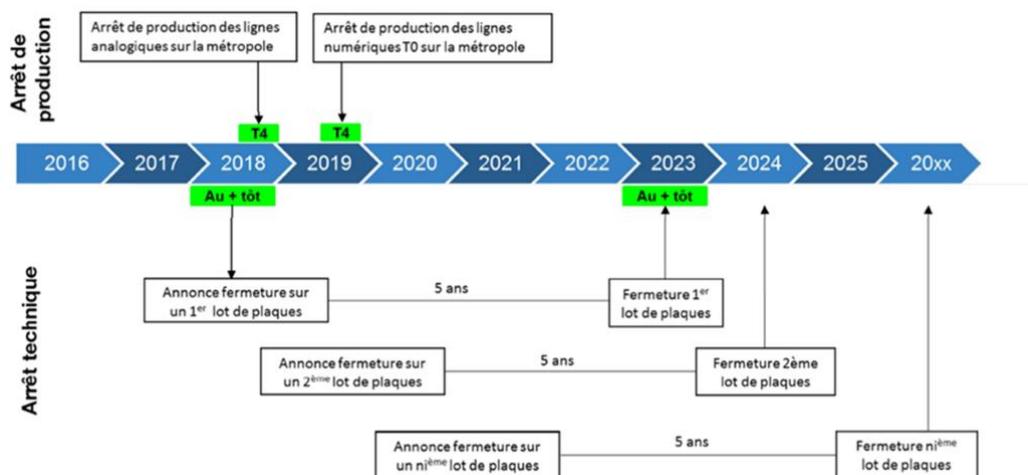
C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

 orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.
L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange





L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

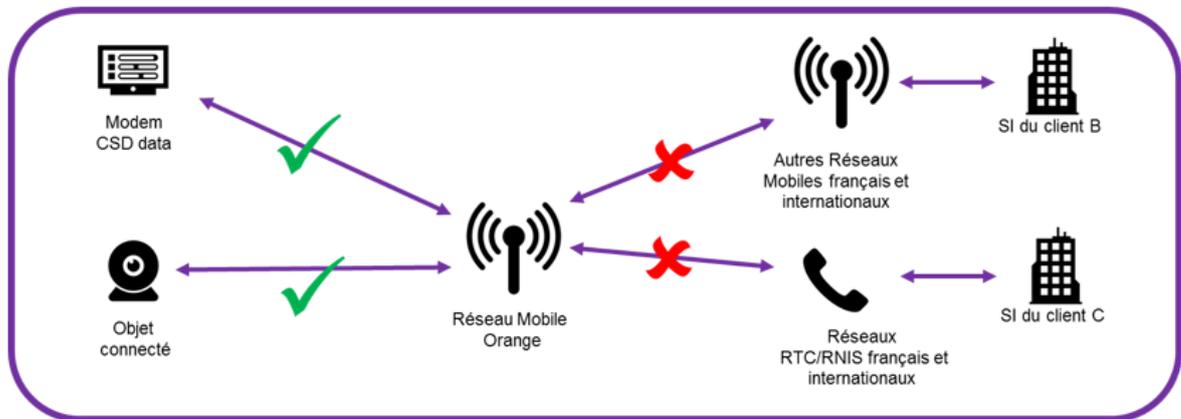
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



Orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier ~~2019~~ 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



SFR a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



Bouygues Telecom pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDATA et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

Evolution et aménagement à prévoir

Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.





Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement. Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.



Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	<i>Cellbox GSM Data ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S50 en GSMData ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en GSMData</i> 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>Easy en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	<i>Telbox en RTC ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet  box ADSL Privé Orange



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021

Pour la Compagnie

	Allianz Global Corporate & Specialty SE
	Succursale en France
Signé par	Véronique Deveaux
E-mail	Veronique.Deveaux@allianz.com
Heure de	03/04/2021 20:35:18
Adresse IP	148.64.30.212

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königlstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graumehldorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (HF DTU ou HF EI), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.





2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 532 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none">• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.



Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI Iard, par délégation





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m ³ /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
Forage Du grangeon	Modèle Forage - Puits	2016	17.4	20/04/2011	07/07/2014	18/09/2014	GRANGEON	SAINT-ANDRE-LE-PUY
Forage de la Veange 2	Modèle Forage - Puits	2008	30	21-07-2006	30-06-2008	11-07-2008	Forage de la veange	BELLEGARDE-EN-FOREZ
Puits P3 Les Vials	Modèle Forage - Puits	1980	40	21-02-2001	06-05-1969	11-07-2008	Station de pompage les Vials puits 3	SAINT-ANDRE-LE-PUY
Puits P2 La Vaure	Modèle Forage - Puits	1976	40	21-02-2001	06-05-1969	11-07-2008	Station de pompage la Vaure puits 2	SAINT-ANDRE-LE-PUY
Puits P1 Val d'Anzieux	Modèle Forage - Puits	1971	40	21-02-2001	06-05-1969	11-07-2008	Station de pompage l'Anzieux puits 1	SAINT-ANDRE-LE-PUY

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Traitement + Bâche St André LE GRANGEON	1998	235 m ³ /h		Oui	Non	SAINT-ANDRE-LE-PUY

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Cuve Le Château	500 m ³	-	-	-	Oui	BELLEGARDE-EN-FOREZ
Cuve Montrond	1000 m ³	-	-	-	Oui	BELLEGARDE-EN-FOREZ
Cuve Val d'Anzieux n°1	500 m ³	-	-	-	Oui	BELLEGARDE-EN-FOREZ
Cuve Val d'Anzieux n°2	500 m ³	-	-	-	Oui	BELLEGARDE-EN-FOREZ
Cuve Chalain	300 m ³	-	-	-	Oui	CHALAIN-LE-COMTAL
Cuve La Montagne 100m ³	100 m ³	-	-	-	Oui	MARINGES
Cuve La Montagne 50m ³	50 m ³	-	-	-	Oui	MARINGES

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche Grézieux le Fromental	20 m ³	Oui	GREZIEUX-LE-FROMENTAL	Bâche de reprise
Bâche St André le Grangeon	300 m ³	Oui	SAINT-ANDRE-LE-PUY	Bâche de reprise
Bâche de mélange lent	24.85 m ³	Oui	SAINT-ANDRE-LE-PUY	Bâche de surpression



Bâche de mélange rapide	3 m ³	Oui	SAINT-ANDRE-LE-PUY	Bâche de surpression
Bâche des eaux sales de lavage des filtres	10 m ³	Oui	SAINT-ANDRE-LE-PUY	Bâche de surpression
poste relevage vers réseau d'assainissement	15 m ³	Oui	SAINT-ANDRE-LE-PUY	Bâche de surpression

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Relevage du Val d'Anzieux	BELLEGARDE-EN-FOREZ	1950	27 m ³ /h	Oui	Non	Situé dans le réservoir 1000
Surpression de Bellegarde Château	BELLEGARDE-EN-FOREZ	1982	7 m ³ /h	Oui	Non	situé dans le réservoir Le Chateau
Accélérateur de Sourcieux	CHALAIN-LE-COMTAL	1991	60 m ³ /h	Oui	Non	3 pompes 20 m ³ /h
Surpression de Chalain Petites Varennes	CHALAIN-LE-COMTAL	1995	60 m ³ /h	Oui	Non	bâche 300 m ³ 4 pompes de 20 m ³ /h
Accélérateur de Rivas	CUZIEU	1998	18 m ³ /h	Oui	Non	2 pompes 18 m ³ /h
Surpresseur de Grézieux	GREZIEUX-LE-FROMENTAL	2007	12 m ³ /h	Oui	Non	2 pompes de 6 m ³ /h
Pompage direction Montrond	SAINT-ANDRE-LE-PUY	1998	117 m ³ /h	Oui	Non	Situé dans la station de Grangeon
Pompage direction Val d'Anzieux	SAINT-ANDRE-LE-PUY	1998	117 m ³ /h	Oui	Non	Situé dans la station de Grangeon

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	80	32,01
Composite	0	5,5
Fonte	100	23580,62
Fonte	125	15305,05
Fonte	150	21209,51
Fonte	200	18116,42
Fonte	250	4700,88
Fonte	30	3,65
Fonte	300	23,28
Fonte	40	92,87
Fonte	50	56,53
Fonte	60	7386,01





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	80	5042,45
Fonte	90	131,83
Inconnu	0	9593,95
Inconnu	100	10,59
Inconnu	25	162,84
Inconnu	32	749,28
Inconnu	40	27,48
Inconnu	50	54,51
Inconnu	90	49,55
Inox	100	6,15
Inox	150	16,11
Inox	250	21,43
Polyéthylène	140	1707,09
Polyéthylène	25	413,29
Polyéthylène	32	1741,39
Polyéthylène	40	2999,23
Polyéthylène	50	6231,99
Polyéthylène	63	11246,36
Polyéthylène	75	2596,88
Polyéthylène	90	276,4
Pvc	100	113,47
Pvc	110	5880,27
Pvc	125	17254,76
Pvc	140	999,08
Pvc	150	377,23
Pvc	160	72,43
Pvc	25	183,31
Pvc	32	4729,58
Pvc	40	9928,86
Pvc	50	17116,73
Pvc	63	37640,93
Pvc	75	4974,96
Pvc	90	14322,5
Total		247185,24





Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	31	2	0	2	0	0	0	35
2	1915	1	0	1	1	2	1	1921
3	2174	0	0	2	0	0	1	2177
4	1746	0	0	0	1	0	0	1747
5	137	1	4	6	0	0	1	149
6	13	0	0	0	0	0	0	13
7	58	2	0	3	1	0	1	65
8	9	1	0	0	0	0	0	10
9	50	2	1	3	3	0	2	61
10	64	0	1	0	2	0	1	68
11	98	4	2	0	2	1	0	107
12	136	2	0	0	0	0	1	139
13	115	3	3	0	1	0	4	126
14	50	12	2	1	0	0	0	65
15	15	0	0	0	0	0	0	15
16	14	0	0	1	0	0	0	15
17	6	0	1	0	2	0	1	10
18	45	2	1	0	1	0	1	50
19	26	1	0	0	1	0	1	29
20	35	1	0	0	0	0	0	36
21	20	1	0	0	0	0	0	21
22	28	4	0	2	1	0	0	35
>22	79	7	3	2	2	0	0	93
Total	6864	46	18	23	18	3	15	6987



**LE SERVICE AUX
USAGERS**
Leur satisfaction au cœur de nos
préoccupations



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	876	872	871	875	889	1,6%
BOISSET-LES-MONTROND	498	501	511	519	522	1,2%
CHALAIN-LE-COMTAL	306	313	315	324	325	0,6%
CUZIEU	639	642	647	651	652	0,2%
GREZIEUX-LE-FROMENTAL	87	88	90	90	90	0%
MARCLOPT	216	226	228	229	229	0%
MONTROND-LES-BAINS	2 907	2 934	2 986	3 039	3 085	1,5%
RIVAS	256	257	262	260	258	-0,8%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	645	647	649	647	657	1,5%
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	248	249	256	265	271	2,3%
Total	6 678	6 729	6 815	6 899	6 978	1%

Les clients par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	864	860	861	864	879	1,7%
BOISSET-LES-MONTROND	496	498	507	516	518	1,3%
CHALAIN-LE-COMTAL	305	312	315	324	326	0,7%
CUZIEU	636	633	637	640	642	0,3%
GREZIEUX-LE-FROMENTAL	87	88	90	90	90	0%
MARCLOPT	214	222	225	226	226	0%
MONTROND-LES-BAINS	2 738	2 770	2 819	2 872	2 906	1,2%
RIVAS	254	256	261	259	257	-0,8%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	642	644	645	644	654	1,6%
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	248	249	256	265	271	2,3%
Total	6 484	6 532	6 616	6 700	6769	1%



Les volumes par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	81 672	88 209	83 131	92 353	103 175	11,7%
BOISSET-LES-MONTROND	45 477	46 847	46 245	46 980	49570	1%
CHALAIN-LE-COMTAL	28 607	31 830	29 552	30 149	32084	1%
CUZIEU	56 496	57 873	54 650	58 835	59 017	0,3%
GREZIEUX-LE-FROMENTAL	9 903	9 887	9 357	9 997	9929	-1%
MARCLOPT	20 232	24 213	22 874	24 854	28 333	14%
MONTROND-LES-BAINS	257 346	282 224	271 924	269 063	272 196	1,2%
RIVAS	25 898	27 481	29 698	28 982	30 088	3,8%
SAINT-ANDRE-LE-PUY	48 847	52 380	53 941	59 516	55 887	-6,1%
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	24 056	25 018	23 345	22 916	25 441	11%
Total	598 534	645 962	624 717	643 645	665 720	1%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.





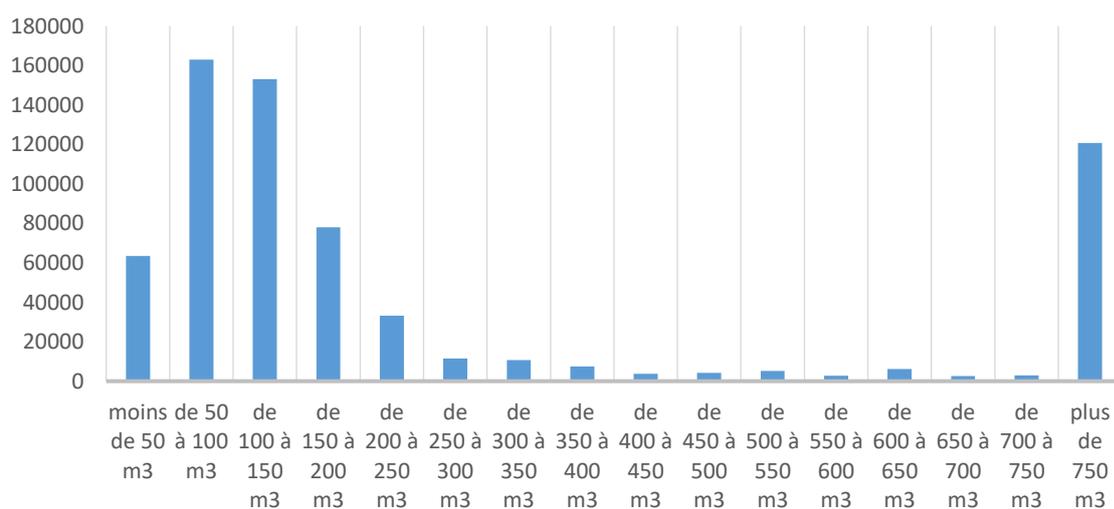
TOP3 des gros consommateurs SIVAP en volume

Commune	Client	2019	2020	Evolution
BELLEGARDE-EN-FOREZ	CARRIERE DE LA LOIRE	7 081	7 687	8,6%
MONTROND-LES-BAINS	OPALIA 2	22 824	16 409	-28,1%
MONTROND-LES-BAINS	SARL THD	6 490	6 927	6,7%
Total		36 395	31 023	-14,76%

Spectre de consommations

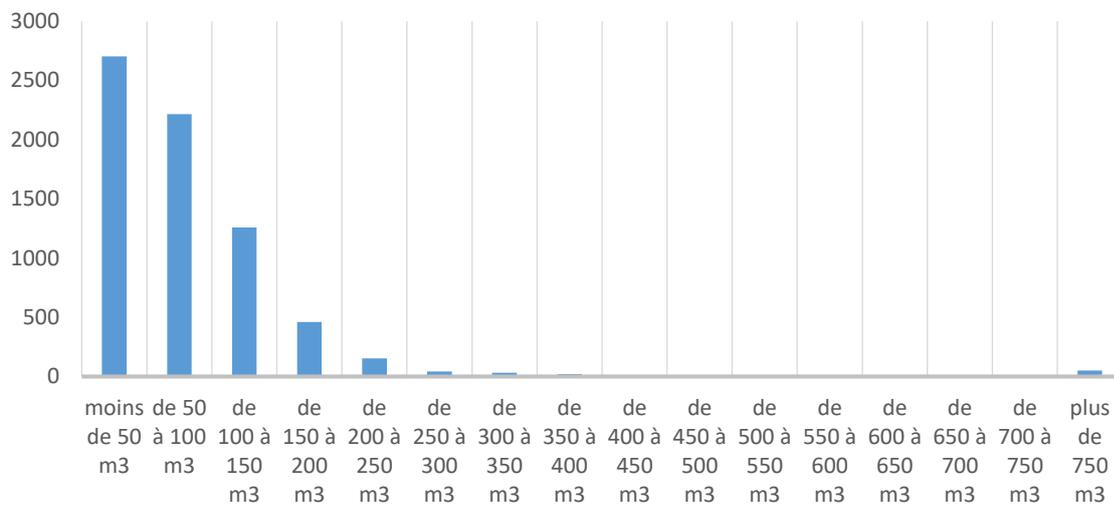
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	63448	2705
de 50 à 100 m3	163023	2215
de 100 à 150 m3	153088	1260
de 150 à 200 m3	77950	461
de 200 à 250 m3	33192	152
de 250 à 300 m3	11450	42
de 300 à 350 m3	10771	32
de 350 à 400 m3	7407	20
de 400 à 450 m3	3821	9
de 450 à 500 m3	4212	9
de 500 à 550 m3	5247	10
de 550 à 600 m3	2857	4
de 600 à 650 m3	6250	10
de 650 à 700 m3	2693	4
de 700 à 750 m3	2936	4
plus de 750 m3	120764	50

Répartition des consommations par tranche





Répartition du nombre de branchement par tranche





LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : ZA LES BERGERES 165 Rue de la Sauveté
42210 MONTROND LES BAINS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 69 66 35 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 69 66 35 09

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler

Courrier : TSA 70524
92894 NANTERRE CEDEX 09

25

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SAUR / SIVAP

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	62,14 €	
Consommation TTC	246,39 €	soit 0,0021 €/Litre
Total facture TTC	308,53 €	
	308,53 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MONTROND LES BAINS	L18BA056748L	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		264,85 € HT	279,41 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	10-2020 / 09-2021							26,42	5,50
Abonnement part SIVAP	10-2020 / 09-2021							32,48	5,50
Consommation part SIVAP	Année 2020				120	1,0262	123,14		5,50
Consommation part SAUR	Année 2020				120	0,6501	78,01		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2020				120	0,0400	4,80		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,2300	27,60		5,50

Total Facture	308,53 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 292,45 €
TVA sur les débits : 16,08 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : ZA LES BERGERES 165 Rue de la Sauveté
42210 MONTROND LES BAINS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 69 66 35 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 69 66 35 09

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Référence à rappeler

Courrier : TSA 70524
92894 NANTERRE CEDEX 09

25

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SAUR / SIVAP

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	61,35 €	
Consommation TTC	243,63 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	304,98 €	
	304,98 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MONTROND LES BAINS	L18BA056748L	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		261,48 € HT	275,86 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	09-2019 / 02-2021							26,15	5,50
Abonnement part SIVAP	09-2019 / 02-2021							32,00	5,50
Consommation part SIVAP	Année 2019				120	1,0110	121,32		5,50
Consommation part SAUR	Année 2019				120	0,6434	77,21		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2019				120	0,0400	4,80		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2019		120	0,2300	27,60		5,50

Total Facture	304,98 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 289,08 €
TVA sur les débits : 15,90 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR	Partenaire : SAUR / SIVAP	Date : 05/06/2021
Référence contrat : 425900/01		
Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
10SAbonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/10/2020	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 14/10/2020	K : 1,056774
Prix révisé = [K=1,056774] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix		
Formule de révision : $0,15+0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,07 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{M}_0 + 0,14 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0 + 0,01 \times 1653964\text{C} / 1653964\text{C}_0$		
Contrat : $K = 0,15 + 0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,07 \times 351106 / 351106_0 + 0,14 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0 + 0,01 \times 351107 / 351107_0$		
Applications des indices : Valeur connue		
K intermédiaire : 1,056774		

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/08/2020					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,20000	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE			118,70000
1653964C	IP - ELECTRICITE TARIF VERT A5 OPTION BASE - BASE 2010	126,20000						136,36628
	Substitué avec coeff. 1,329106 par 010534766C	010534766C	01/06/2020	30/07/2020			1,329106	102,60000
1653963M	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	117,90000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763M	010534763M	01/06/2020	30/07/2020	Site Internet Moniteur		1,1722	121,80000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site internet	127,60000	01/06/2020	30/07/2020	SITE INTERNET LE MONITEUR			126,60000
TP10AMI	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU TUYAUX - Site Internet	135,90000						140,98110
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010MI	TP10A2010MI	01/04/2020	16/07/2020	SITE INTERNET MONITEUR		1,2701	111,00000

Détail du calcul du coefficient de variation								
Résultat = $0,15 + 0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,07 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{M}_0 + 0,14 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0 + 0,01 \times 1653964\text{C} / 1653964\text{C}_0$								
.	0,15							0,150000000
.	+ 0,39	x	118,7 / 108,2					+ 0,427846580
.	+ 0,24	x	126,6 / 127,6					+ 0,238119122
.	+ 0,07	x	142,77396 / 117,9					+ 0,084768254
.	+ 0,14	x	140,9811 / 135,9					+ 0,145234393
.	+ 0,01	x	136,3662756 / 126,2					+ 0,010805569
.								=====
.								1,056773918

K définitif : 1,056774		
CRITERES TARIFAIRES		

n.r. = non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	25,00	26,42						





Date : 05/06/2021

SAUR

Partenaire : SAUR / SIVAP

Référence contrat : 425900/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

10S Consommation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 22/12/2020	K : 1,056774
Prix révisé = [K=1,056774] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : $0,15 + 0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,07 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{Mo} + 0,14 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0 + 0,01 \times 1653964\text{C} / 1653964\text{Co}$	
Contrat : $K = 0,15 + 0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,07 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{Mo} + 0,14 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0 + 0,01 \times 1653964\text{C} / 1653964\text{Co}$	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,056774	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/08/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,20000	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE			118,70000
1653964C	IP - ELECTRICITE TARIF VERT A5 OPTION BASE - BASE 2010	126,20000						136,36628
	Substitué avec coeff. 1,329106 par 010534766C	010534766C	01/06/2020	30/07/2020			1,329106	102,60000
1653963M	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	117,90000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763M	010534763M	01/06/2020	30/07/2020	Site Internet Moniteur		1,1722	121,80000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site internet	127,60000	01/06/2020	30/07/2020	SITE INTERNET LE MONITEUR			126,60000
TP10AMI	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU TUYAUX - Site Internet	135,90000						140,98110
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010MI	TP10A2010MI	01/04/2020	16/07/2020	SITE INTERNET MONITEUR		1,2701	111,00000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15 + 0,39 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,24 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0 + 0,07 \times 1653963\text{M} / 1653963\text{Mo} + 0,14 \times \text{TP10AMI} / \text{TP10AMI}_0 + 0,01 \times 1653964\text{C} / 1653964\text{Co}$			
.	0,15		0,150000000
.	+ 0,39	x 118,7 / 108,2	+ 0,427846580
.	+ 0,24	x 126,6 / 127,6	+ 0,238119122
.	+ 0,07	x 142,77396 / 117,9	+ 0,084768254
.	+ 0,14	x 140,9811 / 135,9	+ 0,145234393
.	+ 0,01	x 136,3662756 / 126,2	+ 0,010805569
.			=====
.			1,056773918

K définitif : 1,056774	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (CHALAIN LE COMTAL,BOISSET LES MONTROND,GREZIEUX LE FROMENTAL);(Autres)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture	

n.r.= non assujéti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches							
	[1 , 500]		[501 , 1000]		1001 - Maximum			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
CHALAIN LE COMTAL,BOISSET LES MONTROND,GREZIEUX LE FROMENTAL	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches							
	[1 , 500]		[501 , 1000]		1001 - Maximum			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autres	0,6152	0,6501	0,6745	0,7128	0,6777	0,7162	n.r.	n.r.





BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

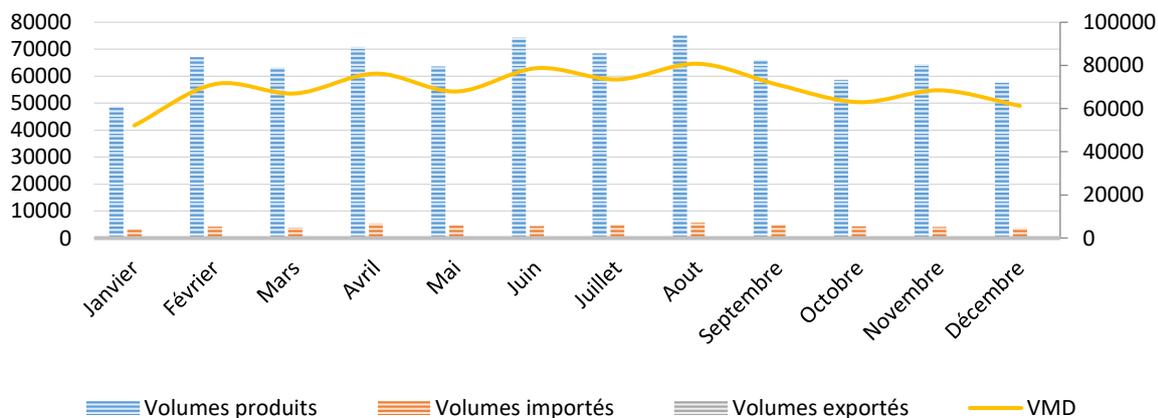
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	713 950	733 838	777 001	754 806	778 554	3,1%
Volume importé	46 245	66 922	54 915	63 101	53 578	-15,1%
Volume exporté	12 482	13 707	19 160	6 093	575	-90,6%
Volume mis en distribution	747 713	787 053	812 756	811 814	831 557	2,4%

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	60 468	63 001	69 552	59 070	52 172	-11,7%
Février	56 215	67 892	60 100	66 330	71 350	7,6%
Mars	61 946	60 120	61 828	60 828	67 031	10,2%
Avril	57 034	63 222	71 917	80 545	76 230	-5,4%
Mai	63 090	61 019	66 047	56 825	67 937	19,6%
Juin	57 760	75 005	63 799	74 793	78 753	5,3%
Juillet	75 148	73 047	81 274	87 213	73 519	-15,7%
Aout	57 772	74 393	77 592	70 440	80 795	14,7%
Septembre	68 156	67 670	69 939	71 615	70 999	-0,9%
Octobre	70 820	66 573	67 147	58 375	62 994	7,9%
Novembre	64 434	55 250	56 980	58 543	68 479	17%
Décembre	54 870	59 861	66 581	67 237	61 298	-8,8%
Total	747 713	787 053	812 756	811 814	831 557	2,43%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.





Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Installation virtuelle / BU 4259 BESOIN USINE GRANGEON - BU 4259 BESOIN USINE GRANGEON

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 1 272
2020	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 106	- 1 272

Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - PROD 4259 FORAGE GRANGEON C015

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	5 343	5 830	5 566	7 462	5 310	6 698	6 791	6 583	7 567	6 076	5 360	5 243	73 829
2020	5 891	6 287	5 784	6 918	6 256	7 176	6 308	7 191	6 589	6 271	6 773	5 767	77 211

Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - PROD 4259 FORAGE VEANGE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	9 573	10 552	9 984	13 528	9 714	12 306	12 494	12 098	13 778	11 005	9 649	15 305	139 986
2020	4 577	11 277	10 361	12 578	11 378	13 108	11 758	13 276	12 116	11 540	12 442	12 007	136 418

Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - PROD 4259 PUIITS 1 D'ANZIEUX

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	12 309	12 868	10 179	13 352	9 306	14 523	17 612	10 534	13 284	10 043	10 248	11 247	145 505
2020	10 718	13 893	12 113	15 524	14 481	17 509	17 554	19 214	16 877	14 420	16 327	14 563	183 193





Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - PROD 4259 PUITES 2 D'ANZIEUX

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	14 135	15 894	15 067	20 365	14 545	17 452	19 719	15 584	14 430	12 330	13 705	14 608	187 834
2020	13 367	17 053	15 676	19 409	14 741	16 958	15 606	17 055	15 743	13 966	15 212	13 358	188 144

Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - PROD 4259 PUITES 3 D'ANZIEUX

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	16 333	17 845	16 971	21 724	15 051	18 278	20 306	16 363	17 761	15 410	16 059	16 823	208 924
2020	14 468	18 739	19 342	16 505	16 920	19 674	17 332	18 561	14 778	12 635	13 795	12 111	194 860

Les volumes importés mensuels par ressource

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Regard compteur C03 achat d'eau Le Claveau - IMPORT 4259 LE CLAVEAU BELLEGARDE C003

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	108	95	94	120	87	87	87	87	87	87	96	247	1 282
2020	80	94	143	100	130	126	103	224	234	210	5	167	1 616

Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON - IMPORT 4259 EAU BRUTE CHAZELLE D027

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	3 827	3 997	3 073	4 100	2 981	6 232	11 460	10 043	5 172	3 532	3 532	3 870	61 819
2020	3 177	4 113	3 718	5 302	4 567	4 325	4 985	5 402	4 790	4 078	4 053	3 452	51 962

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.





Regard compteur C15 vente eau Unias - EXPORT 4259 RIVAS VERS 4261 UNIAS C015

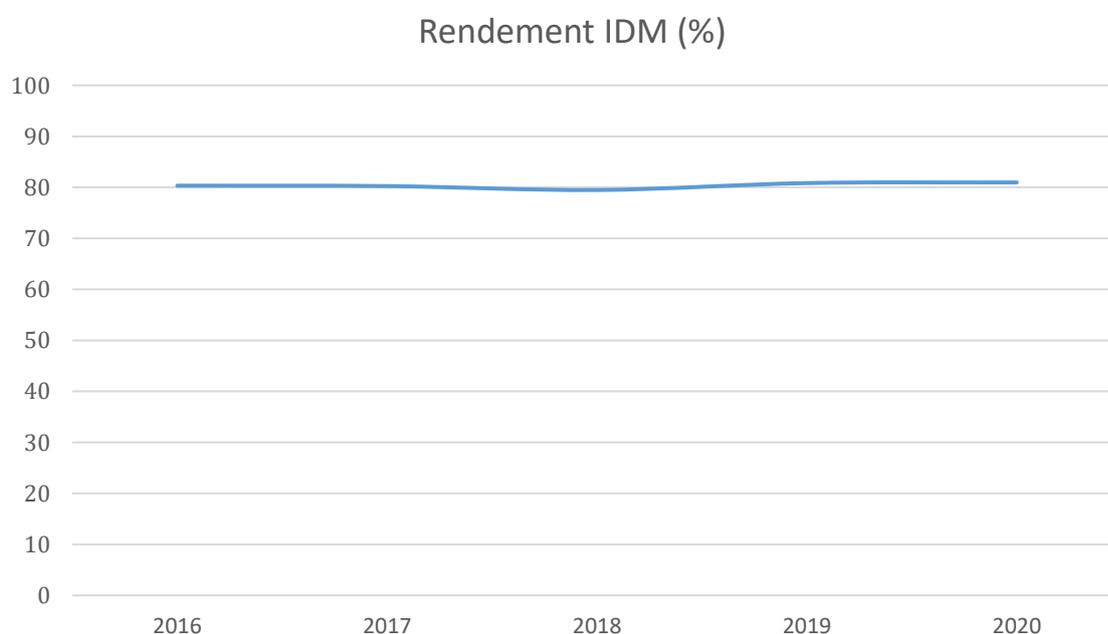
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	2 452	645	0	0	63	677	1 150	746	358	2	0	0	6 093
2020	0	0	0	0	430	17	21	22	22	20	22	21	575

LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	705 847	742 727	763 117	760 273	784 895	3,2%
Volume acheté en gros	57 081	62 737	54 525	63 776	54 019	-15,3%
Volume vendu en gros	14 228	14 351	12 264	15 584	523	-96,6%
Volume consommé autorisé	598 589	631 970	637 617	650 538	679 185	4,4%
Rendement IDM (%)	80,32	80,24	79,48	80,84	80,96	0,1%

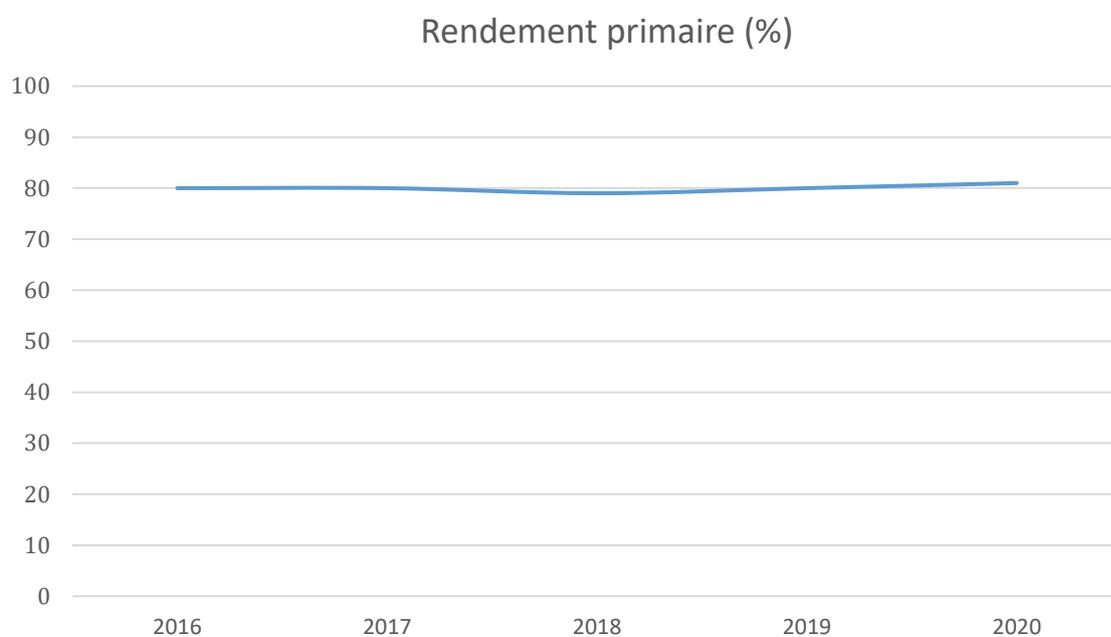




Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{volume mis en distribution}}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	705 847	742 727	763 117	760 273	784 895	3,2%
Volume acheté en gros	57 081	62 737	54 525	63 776	54 019	-15,3%
Volume vendu en gros	14 228	14 351	12 264	15 584	523	-96,6%
Volume mis en distribution	748 700	791 113	805 378	808 465	838 391	3,7%
Volume consommé	596 899	630 417	636 058	648 979	675 601	4,1%
Rendement primaire (%)	79,72	79,69	78,98	80,27	80,58	0,4%



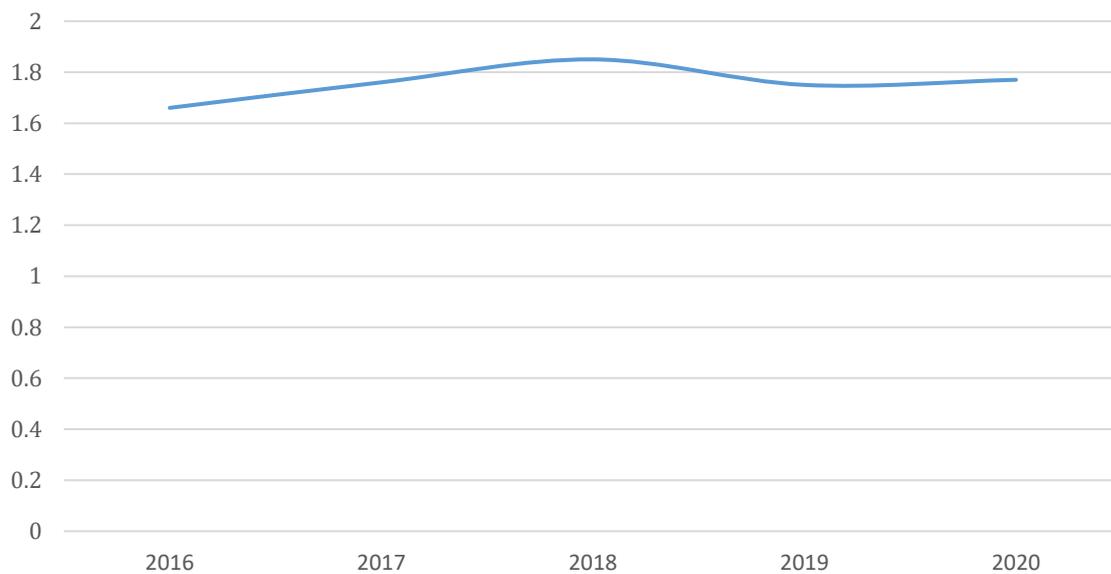


Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	705 847	742 727	763 117	760 273	784 895	3,2%
Volume acheté en gros	57 081	62 737	54 525	63 776	54 019	-15,3%
Volume vendu en gros	14 228	14 351	12 264	15 584	523	-96,6%
Volume mis en distribution	748 700	791 113	805 378	808 465	838 391	3,7%
Volume consommé autorisé	598 589	631 970	637 617	650 538	679 185	4,4%
Linéaire du réseau	248	248	248	247	247	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	1,66	1,76	1,85	1,75	1,77	1,1%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)



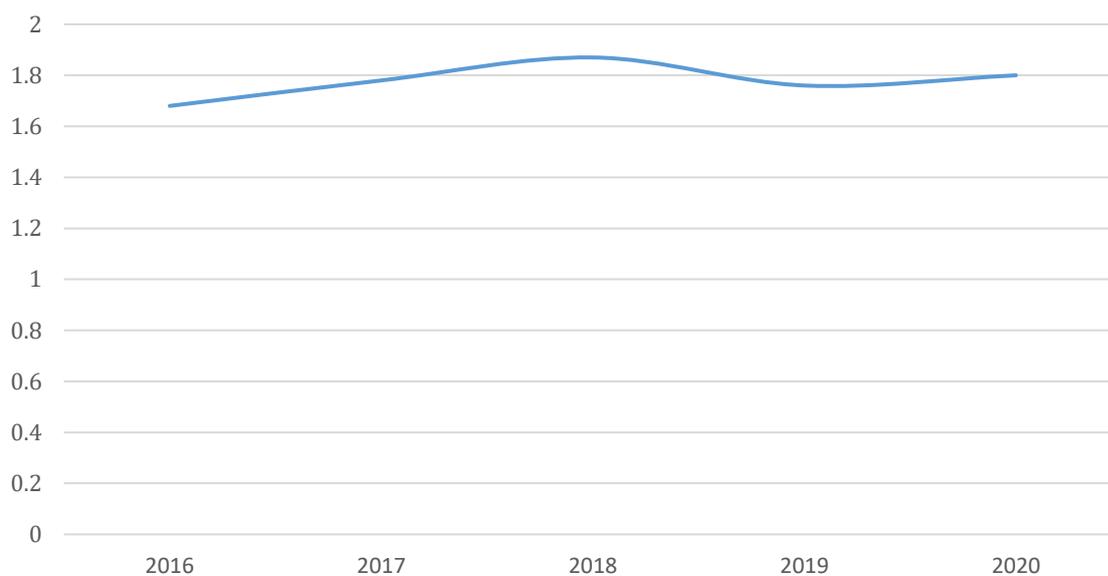


Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	705 847	742 727	763 117	760 273	784 895	3,2%
Volume acheté en gros	57 081	62 737	54 525	63 776	54 019	-15,3%
Volume vendu en gros	14 228	14 351	12 264	15 584	523	-96,6%
Volume mis en distribution	748 700	791 113	805 378	808 465	838 391	3,7%
Volume consommé	596 899	630 417	636 058	648 979	675 601	4,1%
Linéaire du réseau	248	248	248	247	247	0%
Indice linéaire de volume non compté	1,68	1,78	1,87	1,77	1,8	2,2%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



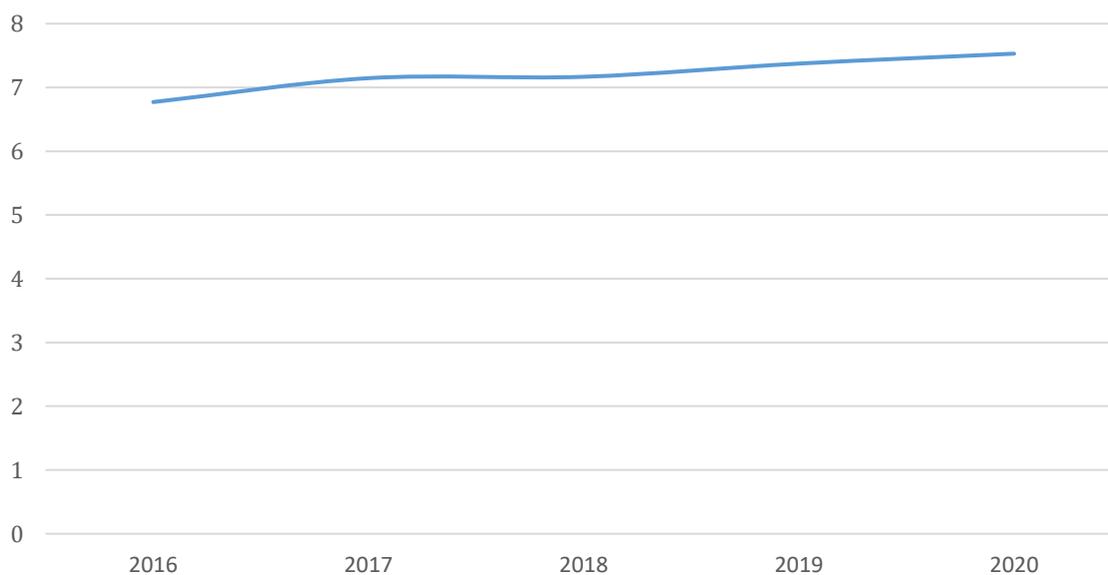


Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	705 847	742 727	763 117	760 273	784 895	3,2%
Volume acheté en gros	57 081	62 737	54 525	63 776	54 019	-15,3%
Volume vendu en gros	14 228	14 351	12 264	15 584	523	-96,6%
Volume mis en distribution	748 700	791 113	805 378	808 465	838 391	3,7%
Volume consommé autorisé	598 589	631 970	637 617	650 538	679 185	4,4%
Linéaire du réseau	248	248	248	247	247	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	6,77	7,15	7,17	7,37	7,53	2,1%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)





CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN KWH

	2016	2017	2018	2019	2020
Accélérateur de Rivas	8 660	10 356	7 827	11 876	8 959
Accélérateur de Sourcieux	574	289	2 173	658	783
Comptage les Martinons	215	316	335	91	55
Forage de la veange	79 660	59 858	52 198	51 589	67 283
Regard compteur D02 achat d'eau Chazelles Sur Lyon - chez Ba	140	143	113	171	112
Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	492	219	349	177	266
Réservoir de Montrond	653	739	644	610	446
Réservoir de Val d'Anzieux 1000	33 970	39 462	36 518	47 228	65 490
Réservoir La Montagne	633	299	104	619	670
Réservoir Le Château	28 387	32 965	34 106	52 426	54 584
Station de pompage les Vials puits 3	11 318	38 100	37 330	36 740	42 582
Surpresseur de Grézieux	3 241	8 972	8 209	9 743	9 158
Suppression de Chalain Petites Varennes	3 825	26 888	28 183	27 328	25 233
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	373 056	374 558	406 351	348 326	335 330
Total	544 824	593 164	614 440	587 582	610 951

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

CONSOMMATION DE REACTIFS

Installation	Réactif	2019	2020
Réservoir Le Château	Chlore en kg	0	60
Surpresseur de Grézieux	Eau de Javel en l	68	29
Suppression de Chalain Petites Varennes	Chlore en kg		90
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Chaux éteinte en kg	33 000	44080
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Chlore en kg	441	452
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Chlorure ferrique en kg	2100	2428
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Granular Eisen Hydroxyde en kg	0	0



LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité



L'EAU BRUTE

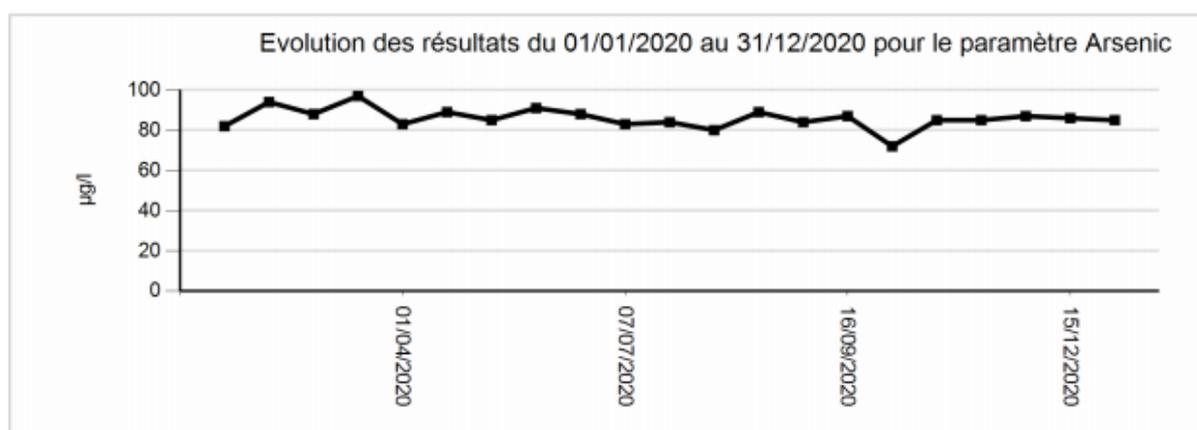
Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Physico-chimique	39	48
Nombre total d'échantillons	39	48

Les forages la Veange et Le Grangeon sont mélangés et admis dans la filière de traitement de l'Arsenic (coagulation au chlorure ferrique, filtration sur sable et oxyde de fer GEH) au niveau de la station le Grangeon.

Le graphe ci-dessous, met en évidence que la teneur en arsenic du mélange respecte, en permanence la limite de qualité de 100 µ/l, avec une moyenne annuelle à 86 µg/l.

Paramètre AEP - Arsenic - Unité µg/l

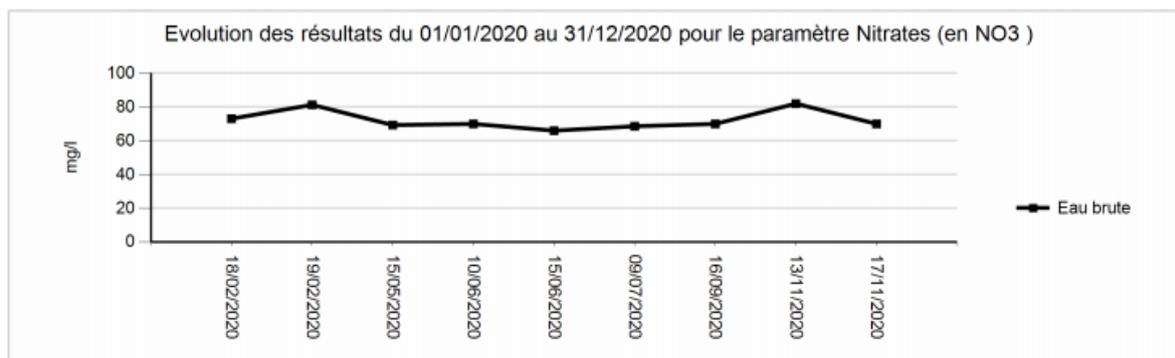


Les puits de l'ANZIEUX, la VAURE et les VIALS sont contaminés par des pollutions d'origine agricole.

L'évolution des teneurs en **Nitrates** pour chaque puits figure dans les graphes ci-dessous :

Point : PPE00000296 - VAL D'ANZIEU - St Andre le Puy - EB Puits 1 L'Anzieux AC (Eau brute)

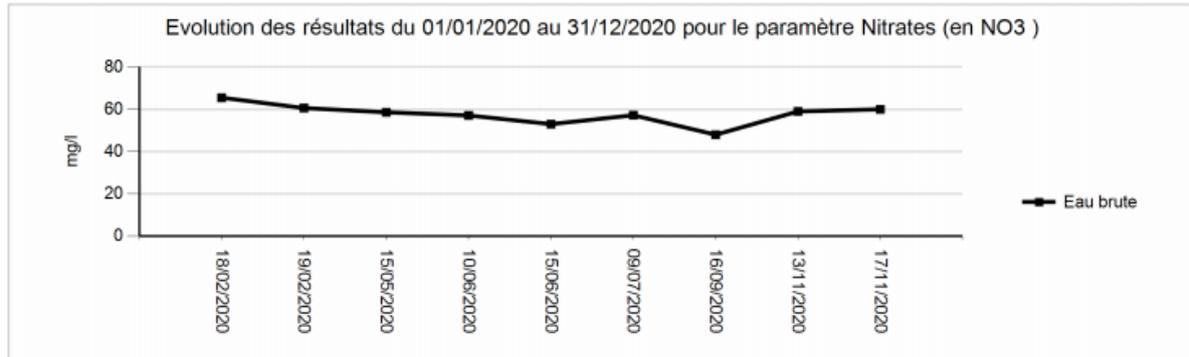
Paramètre AEP - Nitrates (en NO₃) - Unité mg/l





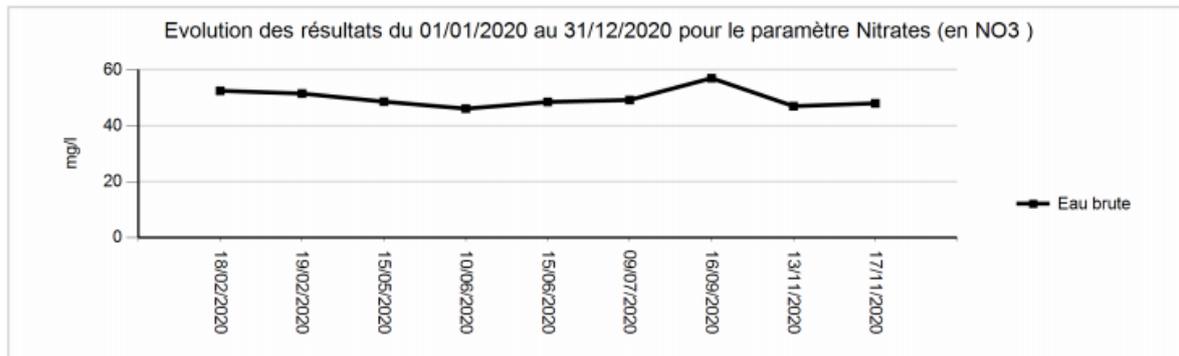
Point : PPE0000295 - VAL D'ANZIEU - St Andre le Puy - EB Puits 2 La Vaure AC (Eau brute)

Paramètre AEP - Nitrates (en NO₃) - Unité mg/l



Point : PPE0000294 - VAL D'ANZIEU - St Andre le Puy - EB Puits 3 Les Vials AC (Eau brute)

Paramètre AEP - Nitrates (en NO₃) - Unité mg/l



L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

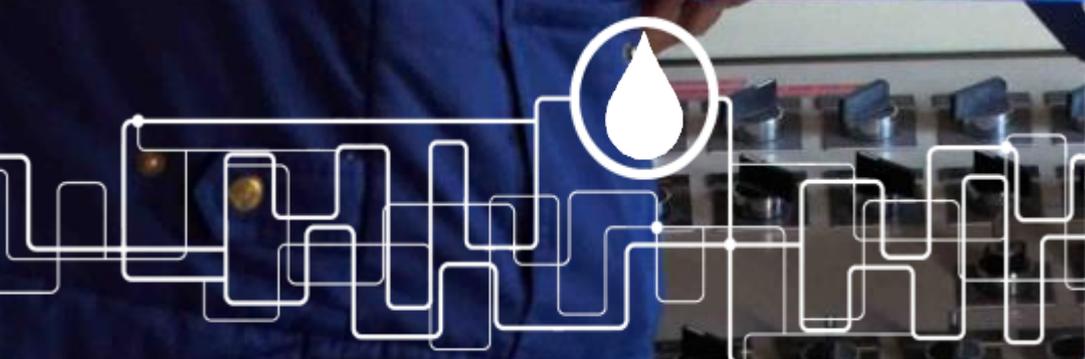
Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	4	4	100	0	0	0
Physico-chimique	10	10	100	15	15	100
Nombre total d'échantillons	10	10	100	15	15	100



L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	21	21	100	20	20	100
Physico-chimique	22	22	100	15	15	100
Nombre total d'échantillons	22	22	100	20	20	100



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	95,7%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		236,548	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		247,185	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,52%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		245,994	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		247,185	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		75	
VALEUR DE L'INDICE		120	



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Bellegarde-en-Forez	18/02/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	5000	0
Bellegarde-en-Forez	20/02/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	2150	2
Bellegarde-en-Forez	25/02/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	2000	0
Bellegarde-en-Forez	11/03/20	1050 bis Route de Saint Galmier,42210,Bellegarde-en-Forez	700	0
Bellegarde-en-Forez	14/05/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	68	0
Bellegarde-en-Forez	19/05/20	109 Rue des Ecoles,42210,Bellegarde-en-Forez	0	0
Bellegarde-en-Forez	26/05/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	2500	0
Bellegarde-en-Forez	05/06/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	1002	0
Bellegarde-en-Forez	22/06/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	473	1
Bellegarde-en-Forez	09/07/20	78 Chemin de Rampeau,42210,Bellegarde-en-Forez	116	0
Bellegarde-en-Forez	10/07/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	162	1
Bellegarde-en-Forez	15/07/20	306 Chemin du Vieux Château,42210,Bellegarde-en-Forez	100	1
Bellegarde-en-Forez	21/07/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	156	0
Bellegarde-en-Forez	24/08/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	2000	0
Bellegarde-en-Forez	27/08/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	200	1
Bellegarde-en-Forez	11/09/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	248	0
Bellegarde-en-Forez	29/09/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	0	0
Bellegarde-en-Forez	06/11/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	315	0
Bellegarde-en-Forez	30/12/20	42013RE00001,Réseau communal de Bellegarde-en-Forez - 4259000101	14010	5
Boisset-lès-Montrond	30/09/20	42020RE00001,Réseau communal de Boisset-lès-Montrond - 4259000101	4200	0
Boisset-lès-Montrond	05/10/20	42020RE00001,Réseau communal de Boisset-lès-Montrond - 4259000101	3000	0
Chalain-le-Comtal	24/04/20	42038RE00001,Réseau communal de Chalain-le-Comtal - 4259000101	98	0
Chalain-le-Comtal	10/09/20	42038RE00001,Réseau communal de Chalain-le-Comtal - 4259000101	1000	0
Cuzieu	14/02/20	42081RE00001,Réseau communal de Cuzieu - 4259000101	500	0





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Cuzieu	28/08/20	42081RE00001,Réseau communal de Cuzieu - 4259000101	0	0
Cuzieu	04/09/20	42081RE00001,Réseau communal de Cuzieu - 4259000101	1000	0
Grézieux-le-Fromental	05/02/20	2 Chemin des Armands,42600,Grézieux-le-Fromental	228	4
Grézieux-le-Fromental	12/10/20	1 Impasse de la Forge,42600,Grézieux-le-Fromental	20	1
Marclopt	21/09/20	42135RE00001,Réseau communal de Marclopt - 4259000101	250	0
Marclopt	23/09/20	42135RE00001,Réseau communal de Marclopt - 4259000101	97	0
Montrond-les-Bains	11/02/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	1800	120
Montrond-les-Bains	12/02/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	5300	1
Montrond-les-Bains	03/03/20	1070 Rue de l'Anzieux,42210,Montrond-les-Bains	1000	0
Montrond-les-Bains	03/04/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	0	0
Montrond-les-Bains	30/04/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	256	0
Montrond-les-Bains	06/05/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	5000	0
Montrond-les-Bains	31/07/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	0	0
Montrond-les-Bains	01/09/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101	200	1
Rivas	24/01/20	42185RE00001,Réseau communal de Rivas - 4259000101	5974	0
Rivas	24/01/20	42185RE00001,Réseau communal de Rivas - 4259000101	100	201
Rivas	25/04/20	42185RE00001,Réseau communal de Rivas - 4259000101	100	0
Rivas	28/04/20	42185RE00001,Réseau communal de Rivas - 4259000101	1000	2
Rivas	06/05/20	42185RE00001,Réseau communal de Rivas - 4259000101	1	0
Saint-André-le-Puy	15/05/20	42200RE00001,Réseau communal de Saint-André-le-Puy - 4259000101	405	0
Saint-Laurent-la-Conche	20/01/20	42251RE00001,Réseau communal de Saint-Laurent-la-Conche - 4259000101	1000	1



Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Bellegarde-en-Forez	6
Marclopt	2
Montrond-les-Bains	5
Rivas	1
Saint-André-le-Puy	2
Saint-Laurent-la-Conche	1
Total	17

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	Fonte	100	23/06/20	306 Chemin du Vieux Château,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Polyéthylène	50	24/08/20	880 Chemin du Beyron,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Fonte	100	25/08/20	306 Chemin du Vieux Château,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Fonte	80	10/11/20	20 Rue du Gros Chene,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Pvc	63	15/12/20	306 Chemin du Vieux Château,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Fonte	80	25/12/20	84 Chemin du Parc,42210,Bellegarde-en-Forez
Marclopt	Pvc	125	20/05/20	510 Lieu Dit le Pallot,42210,Marclopt
Marclopt	Pvc	50	29/09/20	1847 Route du Chatelard,42210,Marclopt
Montrond-les-Bains	Inconnu	0	03/01/20	49 Impasse des Iris,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Fonte	60	10/02/20	1000 Avenue de la Gare,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Fonte	200	28/02/20	742 Rue de l'Anzieux,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Pvc	110	18/06/20	75 Rue des Alouettes,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Fonte	200	26/10/20	437 Chemin d'Urfé,42210,Montrond-les-Bains
Rivas	Pvc	63	29/04/20	2 Rue des Ecoliers,42340,Rivas
Saint-André-le-Puy	Fonte	150	15/09/20	147 Rue Claude Debussy,42210,Saint-André-le-Puy
Saint-André-le-Puy	Fonte	125	19/10/20	17 Rue du Riou,42210,Saint-André-le-Puy
Saint-Laurent-la-Conche	Pvc	90	21/01/20	1077 Route du Pont,42210,Saint-Laurent-la-Conche



Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Bellegarde-en-Forez	6
Chalain-le-Comtal	1
Grézieux-le-Fromental	1
Montrond-les-Bains	3
Saint-André-le-Puy	1
Saint-Laurent-la-Conche	1
Total	13

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	24/03/20	1084 Route de Saint Cyr,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	09/07/20	310 Chemin du Belvedere,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	08/09/20	730 Route de Saint Cyr,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	03/11/20	71 Chemin des Pies et des Varennes,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	15/12/20	306 Chemin du Vieux Chateau,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	22/12/20	72 bis Chemin du Parc,42210,Bellegarde-en-Forez
Chalain-le-Comtal	10/06/20	917 Route des Chambons,42600,Chalain-le-Comtal
Grézieux-le-Fromental	12/08/20	1 Chemin des Armands,42600,Grézieux-le-Fromental
Montrond-les-Bains	03/03/20	275 Rue Felix Roques,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	09/04/20	54 Rue Philibert Gary,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	24/06/20	105 Avenue du Pont,42210,Montrond-les-Bains
Saint-André-le-Puy	23/10/20	74 Rue de la Luminiere,42210,Saint-André-le-Puy
Saint-Laurent-la-Conche	06/07/20	2137 Route de Magneux,42210,Saint-Laurent-la-Conche

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Bellegarde-en-Forez	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Bellegarde-en-Forez	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Boisset-lès-Montrond	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Chalain-le-Comtal	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Chalain-le-Comtal	Purge de réseau	1
Cuzieu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Grézieux-le-Fromental	Purge de réseau	1
Marclopt	Entretien / Vérification de ventouses	1
Marclopt	Purge de réseau	1
Montrond-les-Bains	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	4
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	9
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	7
Montrond-les-Bains	Vérification ponctuelle de vanne	1
Saint-André-le-Puy	Manoeuvre de vannes	1





Saint-Laurent-la-Conche	Purge de réseau	1
Saint-Laurent-la-Conche	Vérification ponctuelle de vanne	1
Total		35

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Bellegarde-en-Forez	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/05/20	6 Rue du Stade,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	01/07/20	475 Chemin du Claveau,42140,Chazelles-sur-Lyon
Bellegarde-en-Forez	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	07/10/20	11 Place des Tilleuls,42210,Bellegarde-en-Forez
Bellegarde-en-Forez	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	22/10/20	475 Chemin du Claveau,42140,Chazelles-sur-Lyon
Boisset-lès-Montrond	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	23/12/20	2 Chemin de la Garenne,42210,Boisset-lès-Montrond
Chalain-le-Comtal	Purge de réseau	18/06/20	42038RE00001,Réseau communal de Chalain-le-Comtal - 4259000101
Chalain-le-Comtal	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/08/20	42038RE00001,Réseau communal de Chalain-le-Comtal - 4259000101
Cuzieu	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/03/20	344 Chemin du Moulin,42330,Cuzieu
Grézieux-le-Fromental	Purge de réseau	27/11/20	42105RE00001,Réseau communal de Grézieux-le-Fromental - 4259000101
Marclopt	Purge de réseau	24/02/20	1847 Route du Chatelard,42210,Marclopt
Marclopt	Entretien / Vérification de ventouses	06/03/20	42135RE00001,Réseau communal de Marclopt - 4259000101
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	10/02/20	327 Impasse des Bergères,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/02/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	28/02/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/03/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/04/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	24/04/20	75 Rue de l'Est,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/05/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/05/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	02/07/20	766 Route du Chatelard,42210,Marclopt
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/07/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	23/07/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101





Commune	Nature	Date	Adresse
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	23/07/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	01/09/20	1 Avenue de la Gare,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	01/09/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	08/09/20	766 Route du Chatelard,42210,Marclopt
Montrond-les-Bains	Manoeuvre de vannes	15/09/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/09/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	14/10/20	20 Rue des Marronniers,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/12/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Montrond-les-Bains	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	18/12/20	1286 Avenue de la Gare,42210,Montrond-les-Bains
Montrond-les-Bains	Vérification ponctuelle de vanne	24/12/20	42149RE00001,Réseau communal de Montrond-les-Bains - 4259000101
Saint-André-le-Puy	Manoeuvre de vannes	06/02/20	240 Rue des Rivières,42210,Saint-André-le-Puy
Saint-Laurent-la-Conche	Vérification ponctuelle de vanne	04/02/20	42251RE00001,Réseau communal de Saint-Laurent-la-Conche - 4259000101
Saint-Laurent-la-Conche	Purge de réseau	09/07/20	42251RE00001,Réseau communal de Saint-Laurent-la-Conche - 4259000101





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
-	2	0	2
Cuzieu	4	0	4
Grézieux-le-Fromental	2	0	2
Montrond-les-Bains	2	0	2
Saint-André-le-Puy	6	0	6
Saint-Laurent-la-Conche	2	0	2
Total	18	0	18

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
-	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Pompe doseuse neutralisation partielle secours	09/06/20	Curatif
-	Accélérateur de Sourcieux	Accélérateur de Sourcieux	16/07/20	Curatif
Cuzieu	Accélérateur de Rivas	Capteur pression 2	23/04/20	Curatif
Cuzieu	Accélérateur de Rivas	Armoire électrique	17/06/20	Curatif
Cuzieu	Accélérateur de Rivas	Pompe de surface 2	19/11/20	Curatif
Cuzieu	Regard du compteur sectorisation Rivas le Bazar Cuzieu	Cello du compteur sectorisation Rivas le Bazar Cuzieu	14/12/20	Curatif
Grézieux-le-Fromental	Surpresseur de Grézieux	Télésurveillance	28/02/20	Curatif
Grézieux-le-Fromental	Surpresseur de Grézieux	Armoire électrique	09/10/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Comptage les Martinons	Débitmètre D12 Martinons Marclou-St Laurent	22/01/20	Curatif
Montrond-les-Bains	Comptage les Martinons	Débitmètre D11 Martinons St Laurent Haut	24/01/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Télésurveillance	16/01/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Anti intrusion station	27/05/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Eclairage intérieur	24/09/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Sonde de niveau	24/09/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Compresseur d'air vanne pneumatique	24/09/20	Curatif
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Télésurveillance	14/12/20	Curatif
Saint-Laurent-la-Conche	Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	05/05/20	Curatif
Saint-Laurent-la-Conche	Regard débitmètre St Laurent La Conche	Débitmètre secto Saint Laurent La Conche	25/09/20	Curatif



Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Station de pompage l'Anzieux puits 1	Station de pompage l'Anzieux puits 1		19/11/20-
Bellegarde-en-Forez	Réservoir de Val d'Anzieux 1000	Réservoir de Val d'Anzieux 1000	14/09/20
Bellegarde-en-Forez	Réservoir Le Château	Réservoir Le Château	14/09/20
Bellegarde-en-Forez	Réservoir de Montrond	Réservoir de Montrond	14/09/20
Bellegarde-en-Forez	Forage de la veange	Forage de la veange	14/09/20
Bellegarde-en-Forez	Forage de la veange	Forage de la veange	14/09/20
Bellegarde-en-Forez	Regard compteur D02 achat d'eau Chazelles Sur Lyon - chez Ba	Regard compteur D02 achat d'eau Chazelles Sur Lyon - chez Ba	16/09/20
Chalain-le-Comtal	Suppression de Chalain Petites Varennes	Suppression de Chalain Petites Varennes	08/06/20
Chalain-le-Comtal	Accélérateur de Sourcieux	Accélérateur de Sourcieux	08/06/20
Grézieux-le-Fromental	Surpresseur de Grézieux	Surpresseur de Grézieux	08/06/20
Maringes	Réservoir La Montagne	Réservoir La Montagne	14/09/20
Montrond-les-Bains	Comptage D34 Marclopt Plancieux	Comptage D34 Marclopt Plancieux	14/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage la Vaure puits 2	Station de pompage la Vaure puits 2	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage la Vaure puits 2	Station de pompage la Vaure puits 2	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage les Vials puits 3	Station de pompage les Vials puits 3	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage les Vials puits 3	Station de pompage les Vials puits 3	16/09/20
Saint-Laurent-la-Conche	Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	14/09/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Cuzieu	Accélérateur de Rivas	Monorail nu	14/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage l'Anzieux puits 1	Potence	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Station de pompage l'Anzieux puits 1	Potence	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Palan électrique sur monorail	16/09/20
Saint-André-le-Puy	Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Palan manuel sur poutre roulante	16/09/20

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.



Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



4259000101 - SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 - Clause de renouvellement : C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Année de Réalisation
Regard compteur C03 achat d'eau Le Claveau	Compteur C03 Achat Le Claveau Bellegarde	Renouvellement complet du matériel	1 196														
Regard compteur C03 achat d'eau Le Claveau	Télérelève compteur Achat Les Claveaux Bellegarde en Forez	Renouvellement complet du matériel		478													2019
Regard du compteur Sectorisation C04 La Montagne Bellegarde	Compteur Sectorisation C04 La Montagne Bellegarde	Renouvellement complet du matériel	920														
Forage de la veange	Porte	Renouvellement complet du matériel			1 794												
Forage de la veange	Mesure de température et de conductivité	Renouvellement complet du matériel							1 380								
Forage de la veange	Compteur électrique Forage de la veange	Renouvellement complet du matériel	1 253														
Forage de la veange	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel												2 990			
Forage de la veange	Pompe du Forage	Renouvellement complet du matériel							3 589								2017
Forage de la veange	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel					1 196										
Réservoir Le Château	Pompe doseuse d'eau chlorée	Renouvellement complet du matériel	898														





Accélérateur de Sourcieux	Ensemble de mesure de niveau	Renouvellement complet du matériel				1 199													
Accélérateur de Sourcieux	Débitmètre D33 entrée station	Renouvellement complet du matériel	1 988																
Accélérateur de Sourcieux	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 650															
Accélérateur de Sourcieux	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel														5 664			
Accélérateur de Sourcieux	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel			1 866														
Accélérateur de Sourcieux	Pompe 3	Renouvellement complet du matériel														1 866			
Accélérateur de Sourcieux	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel														1 866			
Accélérateur de Sourcieux	Pompe immergée vide cave	Renouvellement complet du matériel	1 253																
Accélérateur de Sourcieux	Réducteur de pression	Renouvellement complet du matériel														5 247			
Suppression de Chalain Petites Varennes	Chloromètres (x 2)	Renouvellement complet du matériel														1 746			
Suppression de Chalain Petites Varennes	Compresseur antibélier	Renouvellement complet du matériel	3 313																
Suppression de Chalain Petites Varennes	Echelle	Renouvellement complet du matériel	5 331																
Suppression de Chalain Petites Varennes	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel		497															





Cuzieu - Les Plagnes																		
Accélérateur de Rivas	Anti-bélier refoulement	Renouvellement complet du matériel													2 665			
Accélérateur de Rivas	Anti-bélier aspiration	Renouvellement complet du matériel													2 132			
Accélérateur de Rivas	Capteur pression aspiration 1	Renouvellement complet du matériel	400															2018
Accélérateur de Rivas	Capteur pression 2	Renouvellement complet du matériel	400															
Accélérateur de Rivas	Sonde de niveau amont 1	Renouvellement complet du matériel											1 066					
Accélérateur de Rivas	Sonde de niveau aval 2	Renouvellement complet du matériel											1 066					
Accélérateur de Rivas	Débitmètre D32 sortie station	Renouvellement complet du matériel	2 665															
Accélérateur de Rivas	Chauffage	Renouvellement complet du matériel													305			
Accélérateur de Rivas	Ventilateur	Renouvellement complet du matériel											1 599					
Accélérateur de Rivas	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel											6 664					2019
Accélérateur de Rivas	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel											13 327					
Accélérateur de Rivas	Relais de seuil * 2	Renouvellement complet du matériel													928			
Accélérateur de Rivas	Variateur de Fréquence 1	Renouvellement complet du matériel													2 132			2017
Accélérateur de Rivas	Variateur de Fréquence 2	Renouvellement complet du matériel													2 132			2017



4259000101 - SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
Dotations(€)	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	28 546	21 351	392 449

4259000101 - SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient de la dotation	1,000000	1,000000	0,994402	0,994402	1,000000	1,022033	1,045894
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

4259000101 - SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	28 546	28 546	28 386	28 386	28 546	29 175	29 856	201 441
Report de solde actualisé (€)	0	7 810	- 278	17 073	- 13 460	- 22 403	- 35 354	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	7 250	3 440	6 466	18 510	9 055	3 312	54 344
	TOTAL	7 506	17 334	1 690	25 391	7 792	9 004	84 977
Programmé au contrat	PARTIEL		4 814	1 152	289	2 730		8 985
	TOTAL	5 980	11 046	1 728	14 729	17 912	36 060	107 009





Total renouvellement(€)	20 736	36 634	11 036	58 919	37 489	42 125	48 376	255 315
Solde(€)	7 810	- 278	17 073	- 13 460	- 22 403	- 35 353	- 53 873	





4259000101 - SD VAL D'ANZIEU EP (SIVAP) Contrat du : 01/01/2014 au : 30/09/2027 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Forage de la veange	Télesurveillance	Remplacement de composants ou rénovation	07/07/2020	1 233
Réservoir Le Château	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	17/11/2020	4 181
Réservoir de Val d'Anzieux 1000	Débitmètre de sectorisation C28 réservoir Val d'Anzieux	Renouvellement complet du matériel	30/01/2020	416
Réservoir de Val d'Anzieux 1000	Télesurveillance bâche	Renouvellement complet du matériel	30/11/2020	3 368
Réservoir de Montrond	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	16/06/2020	5 576
Accélérateur de Sourcieux	Télesurveillance	Remplacement de composants ou rénovation	14/05/2020	217
Accélérateur de Rivas	Débitmètre D32 sortie station	Remplacement de composants ou rénovation	12/05/2020	513
Surpresseur de Grézieux	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	22/07/2020	3 094
Comptage les Martinons	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	24/01/2020	2 700
Regard compteur C37 secto Montrond Les Bains - rue de l'Est	Télérelève compteur C37 secto Montrond - rue de l'Est	Renouvellement complet du matériel	24/04/2020	1 178
Comptage D34 Marclopt Plancieux	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	27/01/2020	1 306
Station de pompage la Vaure puits 2	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	08/07/2020	3 018
Station de pompage les Vials puits 3	Niveau de nappe	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	418
Station de pompage les Vials puits 3	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	08/07/2020	6 970
Station de pompage l'Anzieux puits 1	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	26/11/2020	1 394
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	HYDRO-EJECTEUR (3)	Renouvellement complet du matériel	05/02/2020	2 871





Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Inverseur de chlore	Renouvellement complet du matériel	10/11/2020	1 149
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Pompe doseuse neutralisation partielle 4	Remplacement de composants ou rénovation	17/06/2020	467
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Pompe doseuse neutralisation partielle 1	Remplacement de composants ou rénovation	17/04/2020	415
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Pompe doseuse neutralisation partielle 3	Remplacement de composants ou rénovation	17/06/2020	467
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	26/06/2020	4 315
Traitement + Bâche St andré LE GRANGEON	Vide cave	Renouvellement complet du matériel	13/08/2020	408
Regard compteur sectorisation C17 St Laurent Bas (la Chatre)	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	25/08/2020	2 700
Total				48 376

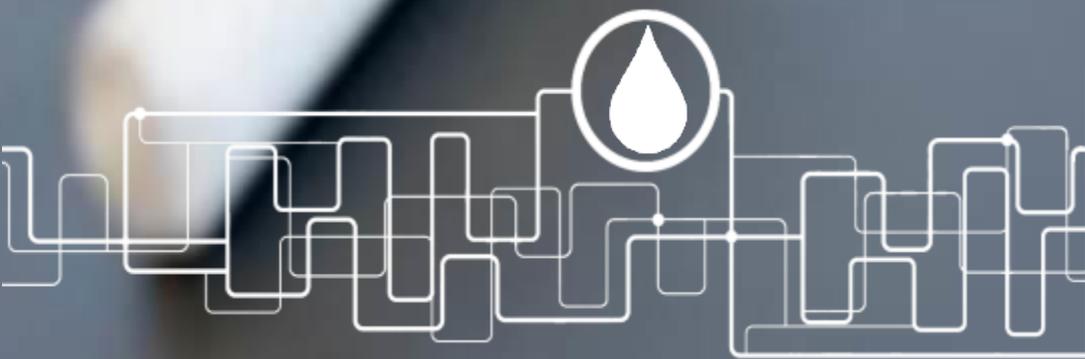
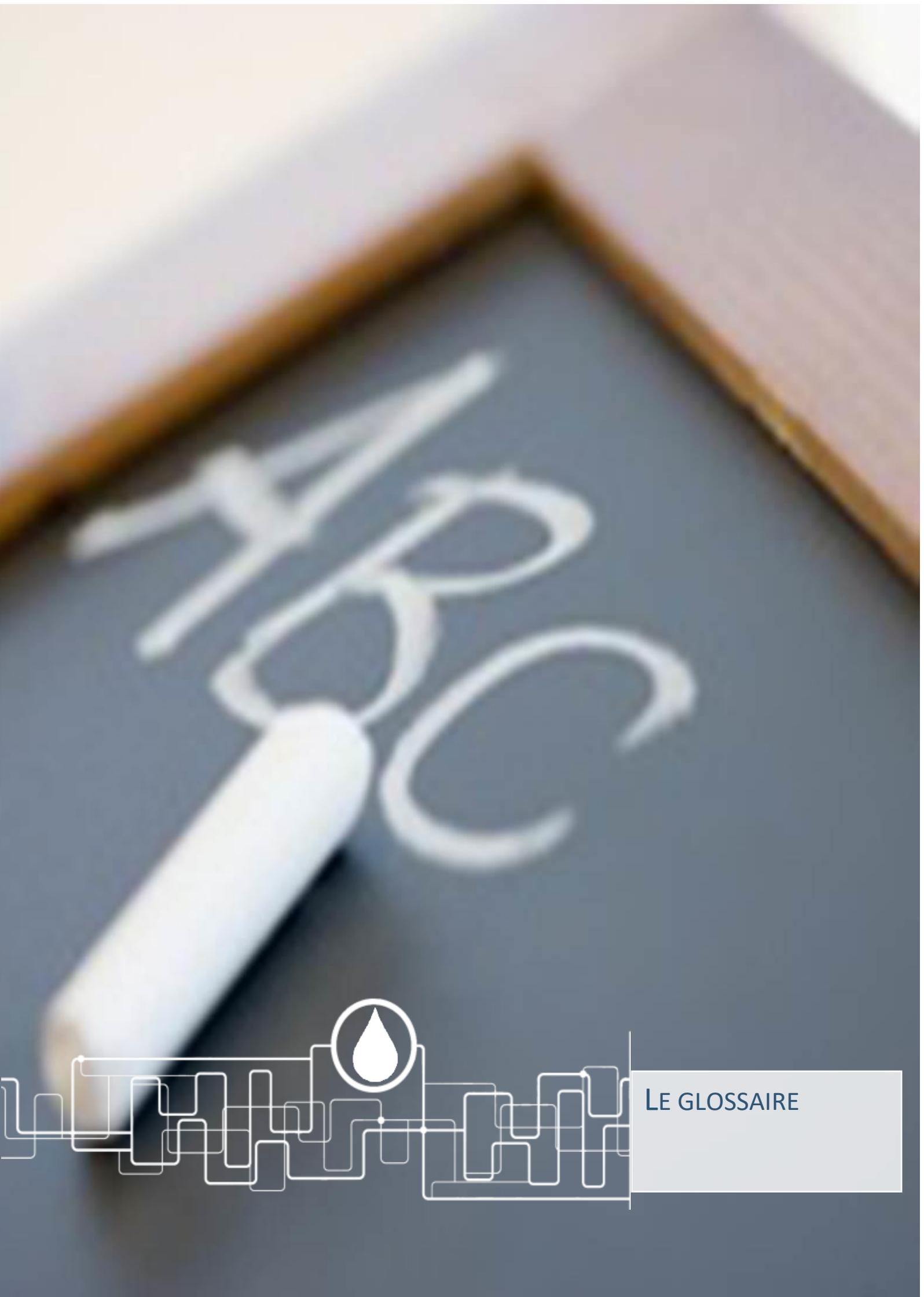


ANNEXES COMPLEMENTAIRES

SAUR déclare au guichet unique les réseaux dont elle assure la gestion pour le compte des collectivités. Vous trouverez ci-dessous le nombre de réponses qui ont été réalisées sur votre territoire pour l'année 2020.

Commune	ATU	DICT	DT	DT_DICT	Total général
BELLEGARDE EN FOREZ	5	18	8	18	49
BOISSET LES MONTROND	2	4		12	18
CHALAIN LE COMTAL	4			8	12
GREZIEUX LE FROMENTAL	2		1		3
CUZIEU	1	6	6	2	15
SAINT-ANDRÉ-LE-PUY			5		5
SAINT-CYR-LES-VIGNES			1		1
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE			2		2
ST ANDRE LE PUY	1	9		19	29
ST CYR LES VIGNES		1		2	3
Total général	7	34	22	41	104





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

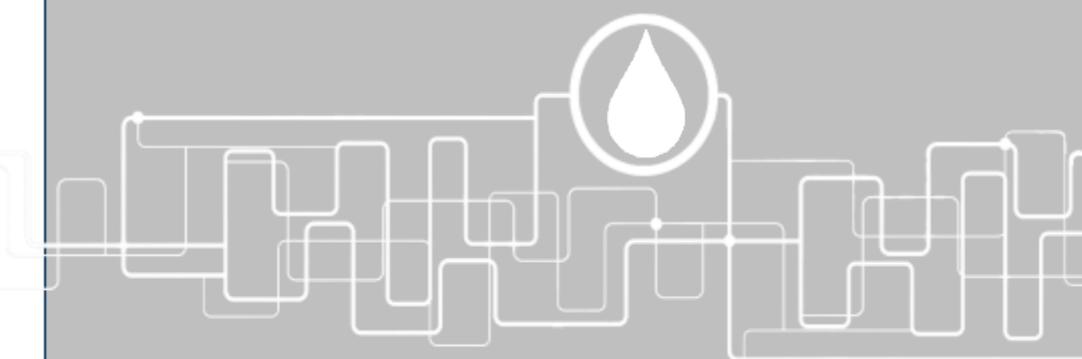


Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**
Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :
 - **Points d'eau en ville (article 77 et article 107)**
 - ⇒ Obligation faite aux ERP, à compter du 1er janvier 2022, d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, raccordée au réseau d'eau potable ;
 - ⇒ Renvoi à un décret pour préciser les modalités d'application et les catégories d'établissements soumis à l'obligation ;
 - ⇒ Inscription dans les schémas de distribution d'eau potable définis par les communes et leur groupements des zones dans lesquelles il est pertinent d'installer des fontaines d'eau potable.

- **Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**
Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.

- **Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau**
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.

- **Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin**
Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.



- **Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments**
Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.

- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**
Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.

- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**
L'arrête fixé pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.

- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR : TREL1934662A) (JORF du 6 mai 2020)**
L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 3006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :
 - Compléter les éléments composant le SDAGE en matière d'information du public et de consultations (contenu du résumé et ajout de la déclaration prévue à l'article L. 122-9 du Code de l'environnement) ;
 - L'atteinte des objectifs relatifs aux eaux de surface et aux eaux souterraines, ainsi que d'autres éléments à prévoir dans ces tableaux de synthèse des objectifs ;
 - Les éléments prévus en complément du registre des zones protégées prévues à l'article R. 212-4 du Code de l'environnement, en particulier pour ce qui concerne l'eau destinée à la consommation humaine (captages prioritaires...);
 - Quelques précisions sur la cartographie des zones de sauvegarde pour l'alimentation future en eau potable.

- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2011678A)**
L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.

- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**
L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.



ENVIRONNEMENT

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- Arasement ou dérasement d'ouvrage en lit mineur ;
- Désendiguement ;
- Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement du cours d'eau dans son lit d'origine ;
- Restauration de zones humides.



EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**
Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**
L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2020.

- **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**
L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

- **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**
L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.

- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004308V)**
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004311V)**



L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.

➤ **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**

Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.



DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➤ **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- Les avances ne sont plus plafonnées à 60 % du montant TTC initial du marché ;
- L'acheteur peut verser au titulaire une avance d'un montant supérieur à 30 % sans obligation pour ce dernier de fournir une garantie financière (cela reste une simple faculté) ;
- Dans le silence du marché, le démarrage du remboursement de l'avance commence :
 - dès que le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant TTC du marché pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant TTC du marché,
 - dès la première demande de paiement lorsque le montant de l'avance versée dépasse 30 % du montant TTC du marché ;
- Lorsque le montant de l'avance est inférieur à 80 % du montant TTC du marché, son remboursement doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80 % du montant TTC ;
- Lorsque le montant de l'avance dépasse les 80 %, l'avance est, dans le silence du marché, intégralement remboursée lorsque le montant TTC des prestations exécutées atteint le montant de l'avance accordée.

➤ **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**



La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

- **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**
Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2020.
- **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**
Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
- **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**
Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.
- **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**
Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.
- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**
Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un





nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.